



PIND

Aménagement du terre-plein central du port de la Trinité-sur-Mer : Création d'une centralité fonctionnelle



Marie BIRAULT

Tuteur: M. THOMAS Eric

DAE3 - 2016

AVERTISSEMENT

Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.

Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.

Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les différentes personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce Projet Individuel. Notamment ;

- Monsieur MEYER Dominique, premier adjoint à l'économie, l'urbanisme et au développement durable pour m'avoir aidé à trouver mon sujet d'étude, sa disponibilité ou encore les contacts et les documents qu'il m'a transmis.
- Monsieur GUEZET Jean-François, maire de la Trinité-sur-Mer, pour m'avoir reçue et pour avoir répondu à mes questions ;
- Monsieur BOURBON Claude, président des vendeurs de la criée, pour m'avoir fait visiter la halle aux poissons et répondu à toutes mes questions ;
- Madame MARIN-CUDRAZ, directrice de l'Office de Tourisme de la Trinité-sur-Mer, pour avoir répondu à mes questions et pour m'avoir fourni les documents nécessaires pour mon projet.

SOMMAIRE

Avertissement	1
Remerciements	2
Sommaire	3
Table des figures	6
Table des tableaux.....	7
Introduction	8
I-Présentation générale du territoire d'étude	9
I1- Le département du Morbihan, une des plus belles baies du monde.....	9
I2- La Baie de Quiberon et ses îles emblématiques	9
I3- La Trinité-sur-Mer, un point phare du Morbihan.....	10
I31- Une situation géographique idéale	10
I32- Une histoire communale liée à l'activité maritime	12
I33- Un climat océanique tempéré.....	13
I34- Un phénomène de gentrification important.....	14
I35- Une population vieillissante et aisée	15
II- Etat des lieux ciblé	17
II1- Une zone destinée à l'exercice des activités portuaires	20
II2- Un Office de Tourisme excentré.....	20
II21 - Une saison estivale importante	21
II22 - Un tourisme en développement.....	21
II23 - Un bâtiment dédié au tourisme non valorisé.....	22
II3- Des infrastructures nautiques qui ne répondent pas aux besoins de la commune.....	27
II31 - Un port de renom	27
II32 - Un port inadapté à l'accueil de grands évènements	29

II33 - Des infrastructures actuelles vétustes	30
II4- Un commerce local piscicole peu représenté	35
II41 - L'ostréculture, activité dominante à la Trinité-sur-Mer	35
II42 - Des producteurs locaux en minorité à la criée	35
II43 – Des infrastructures qui ne sont pas aux normes	36
II5- Le projet de port exemplaire 2020	38
II6- Les enjeux du projet	42
III- Propositions d'aménagements	44
III1- Aménagement général du terre-plein	45
III11- Création d'une centralité nautique et touristique	45
III12 – Création d'un espace dédié aux manifestations	47
III13 – Création d'un espace de détente au sud-est de la place	48
III2 – Organisation interne détaillée des infrastructures	49
III21 – Un Office de Tourisme central	49
III211 – Organisation générale de l'Office de Tourisme	50
III212 – Valorisation des activités de conchyliculture	51
III213 – Une ossature bois	51
III214 – Une toiture végétalisée	53
III22 – Une capitainerie à l'image du dynamisme de la commune	57
III221 – Organisation générale de la capitainerie	57
III23 – Des sanitaires intégrés dans le tissu urbain et végétalisés	60
III231 – Organisation générale des sanitaires	60
III232 - Des murs extérieurs végétalisés	62
III233 - Des panneaux photovoltaïques semi-transparents en verrière	64
III24 - Une criée moderne et aux normes	64
III241 - Organisation générale de la halle aux poissons	65

III242 - Une ossature en acier.....	66
III243 - Des revêtements aux normes	66
III244 - Un bâtiment autosuffisant énergiquement	68
III3 – Aménagements auxiliaires	69
Conclusion.....	70
Webographie.....	73
Bibliographie	75
Annexe 1: Règlement graphique de la commune de la Trinité-sur-Mer.....	76
Annexe 2 : Carte de submersion marine de la commune de la Trinité-sur-Mer (planche 3)...	77
Annexe 3: Fiche de lecture 1.....	78
Annexe 4 : Fiche de lecture 2.....	79

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Distance de la Trinité-sur-Mer aux îles de la Baie de Quiberon (ot-trinite-sur-mer.fr)	9
Figure 2 : Le pays d'Auray (Scot du Pays d'Auray)	12
Figure 3 : Températures moyennes dans le département du Morbihan (ODEM, 2009)	14
Figure 4 : Evolution de la population sur la commune de la Trinité-sur-Mer entre 1968 et 2012 (INSEE)	15
Figure 5 : Répartition de la population de la Trinité-sur-Mer par âge (INSEE, 2012)	16
Figure 6 : Le port de la Trinité-sur-Mer et sa situation géographique (source : Marie de la Trinité)	18
Figure 7 : Situation actuelle de la capitainerie, de la criée et de l'Office de Tourisme	19
Figure 8 : Origines de la clientèle française de l'Office de Tourisme (rapport d'activité 2015)	22
Figure 9 : Nationalité des clients étrangers de l'Office de Tourisme (rapport d'activité)	23
Figure 10 : Photographie de l'Office de Tourisme de la Trinité-sur-Mer	24
Figure 11 : Schéma de l'organisation actuel de l'Office de Tourisme	25
Figure 12 : Répartitions des subventions de l'Office de Tourisme (rapport d'activité, 2015)	26
Figure 13 : Répartition des places proposées par la commune	28
Figure 14 : Photo de la capitainerie et des sanitaires	31
Figure 15 : Photo de l'entrée principale de la capitainerie	31
Figure 16 : Organisation générale du port de la Trinité-sur-Mer (nautisme.com)	33
Figure 17 : Plan simplifié de la capitainerie	34
Figure 18 : Photographie de la criée et la capitainerie	37
Figure 19 : Photographie des antennes relais et du couloir extérieur reliant la criée et la capitainerie	37
Figure 20 : Plan schématique de la criée	38
Figure 21 : Plan de masse du projet de port exemplaire de la Trinité-sur-Mer (la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr)	40
Figure 22 : Aménagement actuel du port de la Trinité-sur-Mer (vu depuis de le haut de la capitainerie) (source : la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr)	41

Figure 23 : Aménagement futur du port de la Trinité-sur-Mer (vu depuis le haut de la capitainerie) (source : la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr)	41
Figure 24 : Hiérarchisation des enjeux du projet	43
Figure 25 : Schéma de la zone concernée par le projet	44
Figure 26 : Organisation générale du terre-plein.....	47
Figure 27: Exemple de toile d'ombrage et contre les intempéries (archiexpo.fr).....	48
Figure 28 : Dessin de l'espace détente	49
Figure 29 : Proposition d'organisation de l'Office de Tourisme	50
Figure 30 : Croquis de l'Office de Tourisme.....	52
Figure 31 : Les différents types de toitures végétalisées (guidebatimentdurable.fr).....	55
Figure 32 : Propositions d'organisation de la capitainerie	58
Figure 33: Dessin du passage couvert	59
Figure 34 : Exemple d'intérieur d'un passage couvert végétalisé	59
Figure 35 : Proposition d'organisation interne des sanitaires	61
Figure 36 : Principe d'un mur végétal avec des solutions modulaires (mumurevegetal.com) 63	
Figure 37 : Exemple d'un bâtiment végétalisé avec des solutions modulaires (vertiss.net) ...	63
Figure 38 : Panneaux photovoltaïques installés en verrière (archiexpo.fr)	64
Figure 39 : Dessin de la halle aux poissons	65
Figure 40 : Proposition d'organisation de la criée	66
Figure 41 : Exemple d'un sol en résine (adr-resine.fr)	68
Figure 42 : Exemple de revêtement mural dans l'agroalimentaire (arclynn.com)	68
Figure 43 : Exemple de mobilier urbain (archzine.fr).....	70

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Entreprises de la criée de la Trinité-sur-Mer	36
Tableau 2 : Tableau de comparaison des différentes techniques de toiture végétalisée (adivet.net).....	55

INTRODUCTION

Ce projet individuel porte sur la commune de la Trinité-sur-Mer, qui est une commune ambassadrice du nautisme et un point phare de la baie de Quiberon et du golfe du Morbihan.

La commune s'est lancée dans un projet de port de plaisance exemplaire lancé par le ministère du Développement Durable. Ce dernier a pour but d'améliorer les capacités d'accueil des ports de plaisance et des services proposés aux plaisanciers (développement-durable.gouv.fr). Par conséquent, l'ensemble du port sera réaménagé d'ici 2020. Les points clés de ce projet sont l'innovation, l'intégration environnementale, le développement durable ou encore le développement des pratiques écoresponsables. Ce projet me semble intéressant car la Trinité-sur-Mer et son port sont des emblèmes du golfe du Morbihan.

Ce projet porte plus précisément sur trois infrastructures clés de la commune ; l'Office de Tourisme, la capitainerie et enfin la halle aux poissons. Ces dernières semblent avoir été oubliées dans les propositions d'aménagements faites dernièrement. L'équipe communale et l'équipe chargée du projet n'ont pas encore trouvé la solution idéale les concernant. Ce projet aura donc pour but de revoir de façon globale la localisation et l'intégration de ces trois équipements et l'aménagement du terre-plein central du port. Afin de créer une nouvelle centralité plus fonctionnelle, en optimisant l'espace et tout en s'inscrivant dans le projet de port exemplaire de 2020. Ce projet répondra à la problématique suivante : En quoi le réaménagement total du terre-plein central et de ses infrastructures participera-t-il au rayonnement, au dynamisme de la commune, à augmenter son attractivité ou sa fréquentation ou tout simplement à défendre les valeurs prônées par le projet de port de plaisance exemplaire ?

Dans un premier temps, nous ferons un état des lieux général et ciblé concernant la situation de la commune et notamment du port de la Trinité-sur-Mer. Dans un second temps, nous verrons les différents aménagements proposés pour répondre à la problématique citée précédemment.

I-PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE D'ETUDE

La commune de La Trinité-sur-mer se situe à l'ouest de la France, en région Bretagne et dans le département du Morbihan (56) dont la préfecture est Vannes. Elle fait partie de la baie de Quiberon, et est un point phare du Morbihan.

I1- LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN, UNE DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE

En 2012, le Morbihan comptait environ 716000 habitants. Ce département phare représente un quart de la superficie de la Bretagne (6823 km²). Avec ses 905 km de côte, ses 170 plages, ses 1300 km de circuit de Grande Randonnée (GR), ses 2000 sites archéologiques et mégalithiques (les chiffres clés du tourisme en Morbihan, 2014), le Morbihan est aujourd'hui le 5^{ème} département touristique français. Cette renommée est principalement due au Golfe du Morbihan qui est, une des plus belles baies du Monde.

I2- LA BAIE DE QUIBERON ET SES ILES EMBLEMATIQUES

La commune de la Trinité-sur-mer se situe dans la baie de Quiberon, à proximité de golfe du Morbihan.

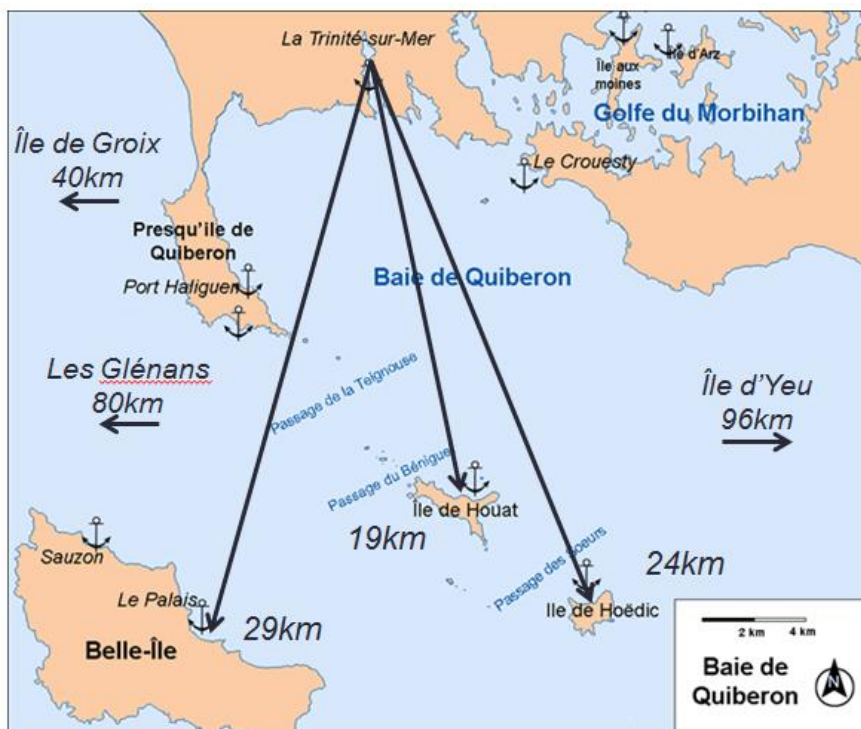


Figure 1 : Distance de la Trinité-sur-Mer aux îles de la Baie de Quiberon (ot-trinite-sur-mer.fr)

La Trinité-sur-mer, Quiberon, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Carnac ou bien Erdeven forment ensemble la Baie de Quiberon. Des îles emblématiques participent également à sa renommée telles que Belle-île-en-Mer, l'île de Houat ou encore l'île d'Hoëdic. La Baie de Quiberon a une réputation internationale. Cela provient notamment de la multitude de sites incontournables qu'elle abrite. On y trouve par exemple les alignements de Carnac, la pointe des Poulains de Belle-île-en-Mer, les aiguilles de Port Coton ou encore, le port de La Trinité-sur-Mer.

I3- LA TRINITE-SUR-MER, UN POINT PHARE DU MORBIHAN

La commune a une situation idéale par rapport aux villes importantes du Morbihan et par rapport aux pôles touristiques, elle est située au cœur des activités. En plus de ses activités touristiques, la Trinité-sur-Mer est un emblème du nautisme depuis les années soixante. Cependant, il faut savoir que ses activités maritimes ont commencé dès le moyen âge. Aujourd'hui, ce territoire connaît cependant un phénomène de gentrification, et un vieillissement de sa population important.

I31- UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE IDEALE

La Trinité-sur-Mer est un point phare de la Baie de Quiberon et du golfe du Morbihan. Premièrement, sa situation géographique est idéale. Située à 32km de Vannes, 24 km de Quiberon et 5km de Carnac, elle est placée au centre de l'activité touristique morbihannaise. De plus, sa situation est stratégique vis-à-vis des différentes îles bretonnes. Elle se situe à 29 km à vol d'oiseau de Belle-île-en-Mer, 19 km de l'île de Houat et 24 km de l'île d'Hoëdic (figure 1).

La Trinité-sur-Mer est entourée des communes de Carnac, Saint-Philibert et Crac'h (figure 2). La rivière de Crac'h sépare la Trinité-sur-Mer des deux dernières. Cependant, elles sont reliées par le pont de Kerisper. Ce territoire fait partie de la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes avec les communes de Plouharnel et Carnac. En outre, la commune de la Trinité-sur-Mer s'inscrit dans trois ensembles principaux qui ont des atouts géographiques, touristiques et économiques. Tout d'abord, elle s'inscrit dans « l'ensemble formé par l'ouest du Pays de Vannes et le Pays d'Auray » (PLU de la Trinité-sur-Mer, rapport

de présentation, 2013). Cet ensemble se situe en littoral et comprend le Golfe du Morbihan et Quiberon qui sont des points phares du tourisme breton. Sa position est centrale dans cette région touristique. Dans un second temps, elle s'inscrit dans l'ensemble formé par le Pays d'Auray. Les communes d'Auray et Crac'h sont limitrophes et permettent de rattacher la Trinité-sur-Mer à son arrière-pays rural (PLU la Trinité-sur-Mer, 2013) (figure 2). Elle occupe ainsi la place de « port principal de ce territoire » (PLU, la Trinité-sur-Mer, 2013). Enfin, elle fait partie de la façade maritime composée par La Trinité-sur-Mer et Crac'h. Cette façade est quasi continue, mais les formes urbaines et les ambiances sont différentes (PLU La Trinité-sur-Mer, 2013). En effet, la commune de Carnac s'affirme davantage par ses bars, ses restaurants et son ambiance estivale festive. A contrario, notre territoire d'étude s'affirme par son caractère nautique, sportif et familial.

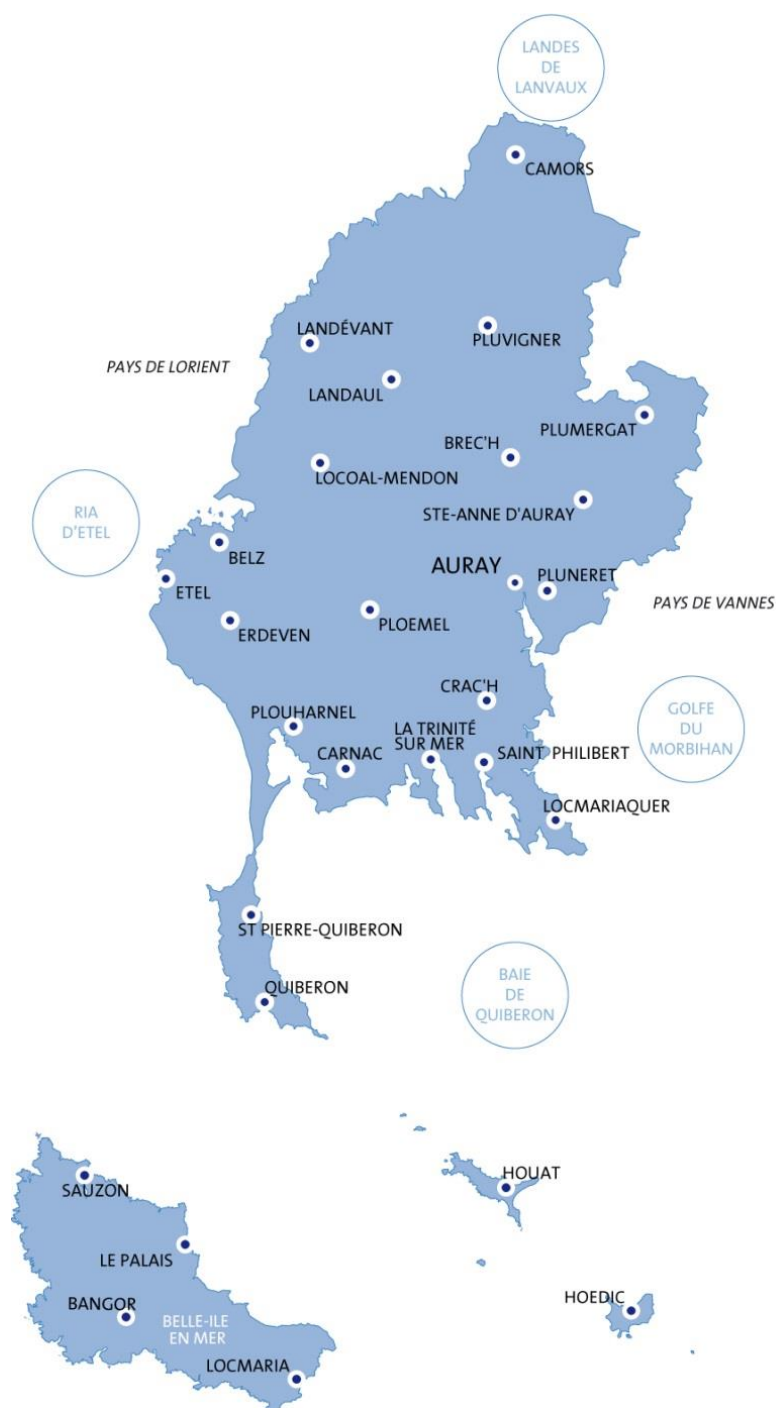


Figure 2 : Le pays d'Auray (Scot du Pays d'Auray)

132- UNE HISTOIRE COMMUNALE LIEE A L'ACTIVITE MARITIME

Dès le moyen âge, la commune de la Trinité connaît une activité portuaire. Cependant, elle est habitée uniquement par deux familles pauvres de pêcheurs. A partir du 17^{ème} siècle, le port de Carnac, commune limitrophe de la Trinité, rencontre des difficultés pour accueillir dans son port les navires de trop grosse envergure. Le port de la Trinité-sur-

Mer est alors utilisé à cet effet, et l'activité maritime commence à se développer. Au 19^{ème} siècle, le port est reconnu comme le port de relâche le plus sûr de la côte (la-trinite-sur-mer.fr). Il est utilisé à cette époque essentiellement comme port de pêche et de commerce. Environ 300 bateaux de pêche étaient rattachés à ce port et environ 500 bateaux chaque année s'y réfugiaient. (la-trinite-sur-mer.fr).

La première poissonnerie fut construite en 1895. Rasée en 1923, elle a laissé sa place à une criée plus moderne (la-trinite-sur-mer.fr). Suite au développement des chalutiers motorisés, le port fut rénové et agrandi durant les années 1945 à 1954. Quant au domaine ostréicole, les premiers parcs à huîtres ont été implantés dès le XVIII^{ème} siècle.

En outre, même s'il est moins important et moins reconnu que celui de la commune de Carnac, la Trinité-sur-Mer possède un patrimoine mégalithique. Celui-ci comprend les alignements de Kerlescan, quelques dolmens ou encore le petit Ménec qui comprend 101 menhirs dressés sur sept rangés et qui correspond à la suite des alignements de Carnac et d'Erdeven (morhihan.com).

I33- UN CLIMAT OCEANIQUE TEMPERE

La Trinité-sur-Mer et le département du Morbihan ont un climat océanique tempéré. Cependant, il y a quelques tendances méditerranéennes dues notamment à sa position géographique (proximité de la mer) et de la faible altitude la frange littorale sud-armoricaine (golfdumorbihan.org). La durée d'ensoleillement est une des caractéristiques du golfe du Morbihan. Il a été recensé sur l'année 2011, plus de 2000 heures d'ensoleillement à la Trinité et 1736 heures ont été recensées en moyenne sur l'ensemble du département (csem.morbihan.fr). Du point de vue des températures, le golfe du Morbihan a un climat plus doux que celui du département notamment dû à la présence d'un microclimat (figure 3). Les hivers sont plutôt doux et pluvieux et les étés frais et humides. Cette particularité et notamment due au brises thermiques qui surviennent en période estivale, un ensoleillement et des vents importants. Les conditions météorologiques sont donc idéales pour la pratique de la voile

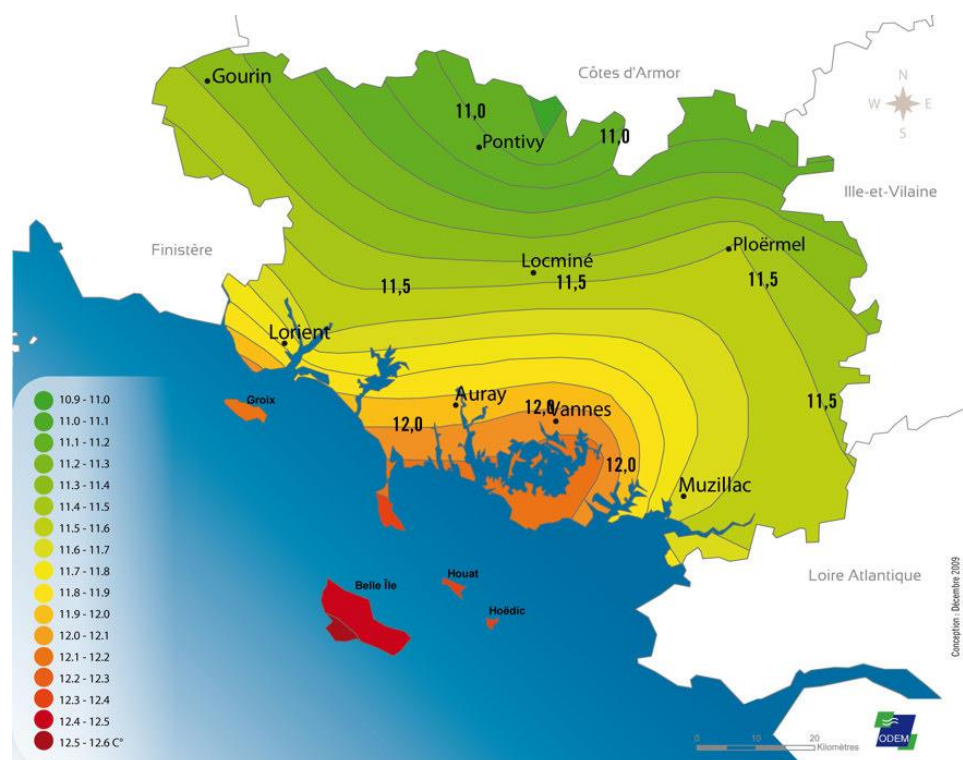


Figure 3 : Températures moyennes dans le département du Morbihan (ODEM, 2009)

I34- UN PHENOMENE DE GENTRIFICATION IMPORTANT

Le territoire communal de la Trinité-sur-Mer s'étend sur 620ha. Cette superficie fait d'elle une des plus petites communes du Morbihan et la plus petite commune du canton (PLU la Trinité-sur-mer, 2013). Les types de logements de cette commune reflètent son caractère touristique. En effet, en 2012, il a été recensé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) 2626 logements dont seulement 819 résidences principales (31%) contre 1741 logements secondaires et occasionnels (66%). Cette même année, on comptait 1635 résidents permanents.

En outre, la Trinité-sur-Mer est la commune la plus chère du littoral morbihannais. Il faut compter en moyenne 3826€/m² pour une maison. Cela la classe deuxième au classement des communes les plus chères de l'Ouest. Il fallait compter en moyenne en 2013, 566500€ pour acheter une résidence secondaire (letelegramme.fr, 2013) sur ce territoire. Ainsi, cette commune littorale est majoritairement peuplée par des personnes aisées. C'est pourquoi les saisonniers qui travaillent sur la commune pendant la période estivale rencontrent des difficultés pour trouver un logement.

I35- UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET AISEE

Tel que nous l'avons précédemment, la Trinité-sur-Mer comprend 1635 habitants permanents (en 2012). Il faut noter que la population de la commune est en augmentation constante depuis les années 1990 (figure 4). En effet, elle a augmenté au total de 14% entre 1990 et 2012.

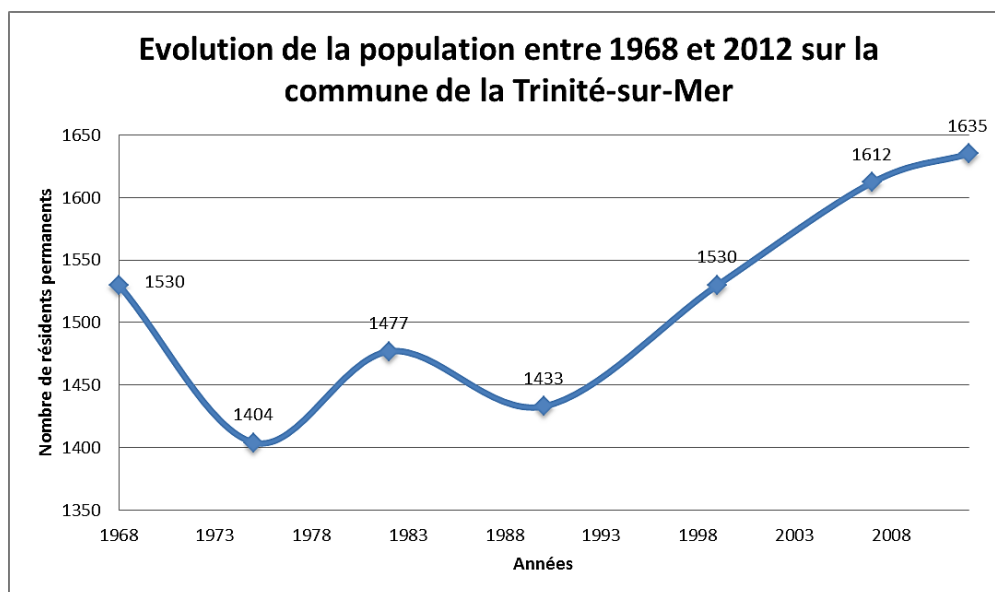


Figure 4 : Evolution de la population sur la commune de la Trinité-sur-Mer entre 1968 et 2012 (INSEE)

Cette population reste cependant majoritairement âgée. En 2012, 47% de la population avait plus de 60 ans et 26% entre 60 et 74 ans (INSEE). Les habitants de la Trinité-sur-Mer sont des personnes majoritairement âgées. D'après l'INSEE, le revenu médian par unité de consommation (UC) sur la commune était de 23608,5 €/an en 2012 alors qu'il était de 11900 €/an en 1990. Ce chiffre est supérieur à la moyenne bretonne qui est de 17248€/an et par Unité de Consommation. Par conséquent, depuis les années 1990, la commune de la Trinité-sur-Mer subit un phénomène de gentrification important.

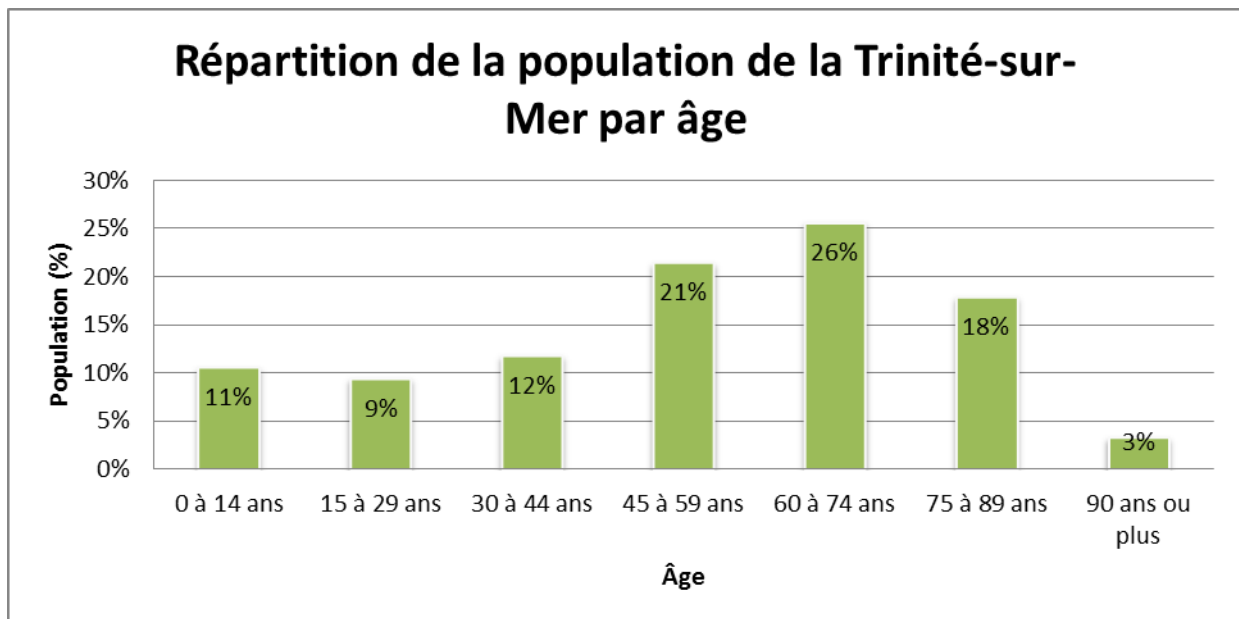


Figure 5 : Répartition de la population de la Trinité-sur-Mer par âge (INSEE, 2012)

Pour conclure, les habitants permanents de la Trinité-sur-Mer sont majoritairement des personnes âgées. Cependant ces dernières ne sont pas forcément aisées. Ils ont en général hérité des maisons et des domaines familiaux. Ce sont les propriétaires actuels et futurs des maisons secondaires de la Trinité-sur-Mer qui participent à l'augmentation phénoménale des prix de l'immobilier et au phénomène de gentrification notable.

II- ETAT DES LIEUX CIBLE

Tel que nous l'avons dit précédemment, le territoire communal de la Trinité-sur-Mer s'étend sur 620ha. Le port se situe à l'est de celui-ci (figure 6). Ce projet se focalise sur l'Office de Tourisme, la halle aux poissons et la capitainerie. Sur le port, l'Office de Tourisme se situe plus au nord que les deux autres infrastructures (300 mètres les séparent de ce dernier). Quant à la criée et à la capitainerie, ils se situent actuellement sur un terre-plein au centre du port (figure 7). Tel qu'on peut le voir sur la figure 7, la halle aux poissons et la capitainerie sont situées à proximité. Même si sur les plans les bâtiments semblent former deux entités distinctes, dans la réalité ils forment un ensemble uniforme et lié. D'une part leur style architectural est identique. De plus, leurs toitures sont reliées ce qui forme une sorte de « couloir extérieur ». Il faut également noter que ce bâtiment comprend une galerie d'art Stéphane Lauro, les bureaux de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) et Mets en scène, un restaurant gastronomique de plats à emporter.

Dans cette partie, nous verrons en quoi l'Office de Tourisme, notamment par sa situation géographique, est éloigné des points clés du port. Puis nous verrons pourquoi les infrastructures nautiques actuelles ne peuvent répondre aux besoins futurs de la commune. Enfin, nous étudierons la place du domaine piscicole locale et des activités locales sur ce territoire.

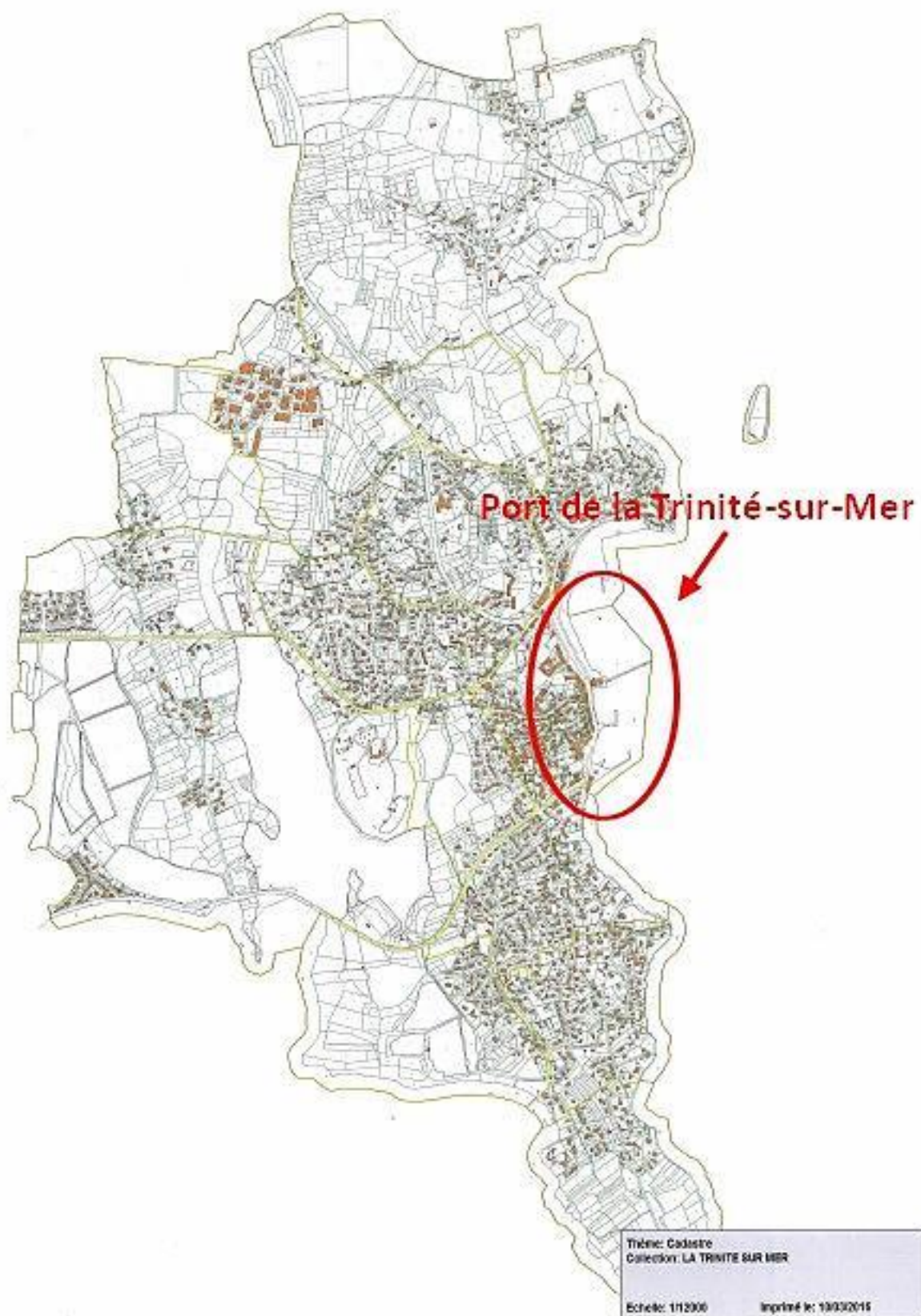
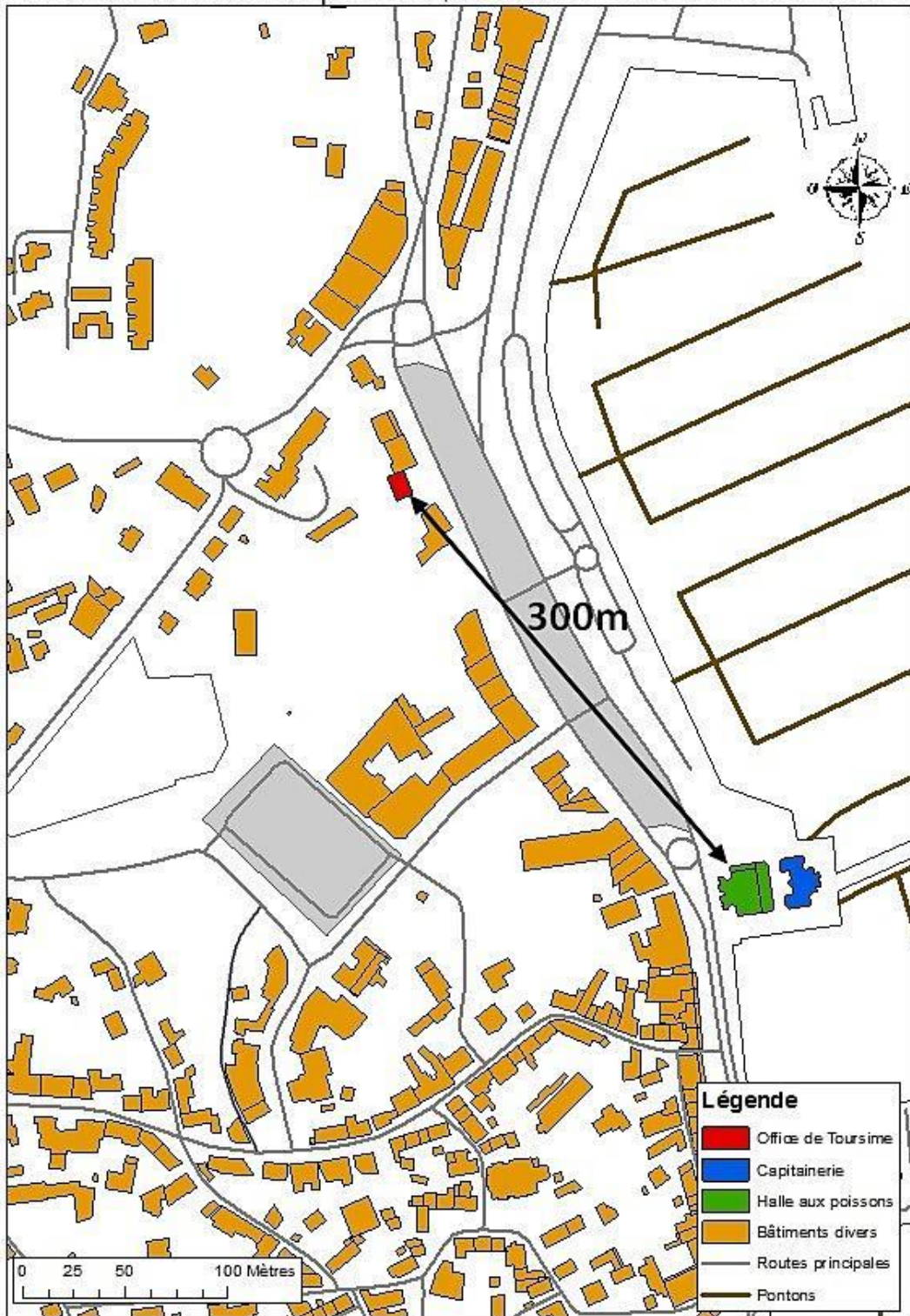


Figure 6 : Le port de la Trinité-sur-Mer et sa situation géographique (source : Marie de la Trinité)

Situation actuelle de la capitainerie, de la criée et de l'Office de Tourisme



Marie BIRAULT - Mars 2016 - Source BDTOP056, 2015

Figure 7 : Situation actuelle de la capitainerie, de la criée et de l'Office de Tourisme

II1- UNE ZONE DESTINEE A L'EXERCICE DES ACTIVITES PORTUAIRES

L'ensemble du port de la Trinité-sur-Mer et notamment la capitainerie et la halle aux poissons se trouvent d'après le zonage du PLU en zone UP (annexe 1). Cette zone est destinée à l'exercice des activités portuaires (PLU La Trinité-sur-Mer, 2013). Nos deux infrastructures sont situées en zone UP3. Elle correspond aux secteurs pouvant accueillir des commerces et des équipements liés au port ou aux activités touristiques et des constructions destinées aux services publics ou d'intérêt collectif. La hauteur des bâtiments est limitée à 11 mètres (au point le plus haut) (PLU la Trinité-sur-Mer, 2013). De plus, d'après les PLU, « les constructions doivent s'adapter au site et à l'environnement, tant par le volume que par le choix des matériaux et des couleurs. Les bardages PVC, ardoise et imitation bois ainsi que l'emploi à nu des matériaux destinés à être recouverts sont interdits. L'installation de panneaux solaires ou photovoltaïque est autorisée, à condition qu'ils soient totalement intégrés à l'architecture du bâtiment ».

Cependant, l'Office de tourisme actuel se situe en zone UAa (annexe 1). La zone UA recouvre le centre-bourg ancien de la commune. Le secteur UAa correspond à l'urbanisation centrale existante.

NB : Concernant les risques naturels sur la commune et notamment sur le port, le risque de submersion marine est à noter. Notre secteur d'action et le port de la commune, ont un risque faible concernant un aléa centennal de plus de 20 centimètres (annexe 2). Notre zone d'étude n'est pas soumise à d'autres risques majoritaires.

II2- UN OFFICE DE TOURISME EXCENTRE

La Trinité-sur-Mer est une commune très touristique qui voit sa population augmenter significativement en période estivale. En outre, cette population est vouée à

augmenter avec la création d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV). Cependant, l'Office de Tourisme actuel ne semble pas avoir les capacités (par rapport à son aménagement) de répondre aux besoins futurs.

II21 - UNE SAISON ESTIVALE IMPORTANTE

En période estivale, la population de la commune peut être multipliée par mille en période estivale (voire plus). En effet, d'après le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan, la commune disposait en 2007 d'environ 10700 « lits touristiques ». Ils ont également estimé que la population touristique maximale atteignait en général les 16000 personnes. Sur les 16000 personnes physiquement présentes, 6000 personnes logent en moyenne sur la commune en période estivale (PLU La Trinité-sur-Mer, 2013). La population (qui loge sur place) est alors multipliée par quatre. En tenant compte des résidents permanents, des travailleurs ou encore des saisonniers, la population totale (physiquement présente) sur la commune en période estivale est estimée à 20000 personnes. Des grands événements, et notamment des régates attirent un flux important de personnes tel que le SPI Ouest France qui attire en moyenne 8000 personnes (PLU La Trinité-sur-mer, 2013).

II22 - UN TOURISME EN DEVELOPPEMENT

D'ici 2017, une Ligne Grande Vitesse (LGV) permettra de relier Paris à Vannes, Auray et Lorient respectivement en 2h, 2h20 et 2h40. Ces gares deviendront alors des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM). Cette ligne devrait donc développer davantage le tourisme sur la commune de la Trinité-sur-Mer et dans le sud du Morbihan.

Cependant, la commune ne souhaite pas développer un tourisme de masse. D'un part car ses capacités d'accueil sont limitées, d'autre part, la Trinité-sur-Mer est reconnue pour son caractère très familial et convivial. Ainsi, développer un tourisme de masse serait en contradiction avec son image et ses valeurs. C'est pourquoi la commune souhaite davantage miser sur un tourisme régional et créer un Office de Tourisme à taille humaine qui valorise le patrimoine local.

II23 - UN BATIMENT DEDIE AU TOURISME NON VALORISE

L'Office de Tourisme de la Trinité-sur-Mer a pour missions l'accueil et l'information des visiteurs, la promotion de la station en lien avec la politique de développement menée par le comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional de Tourisme, l'animation et la coordination des acteurs économiques du territoire de l'Office de Tourisme (Rapport d'activité 2015, Office de Tourisme de la Trinité-sur-Mer). Au cours de l'année 2015, 65714 visiteurs ont été accueillis au sein de celui-ci (soit 180 visiteurs en moyenne par jour), et 20610 demandes ont été traitées (56 demandes par jour en moyenne). Témoin du développement du Tourisme sur la commune, sa fréquentation a augmenté de 12% en 2014 et de 6% en 2015 (Rapport d'activité 2015, Office du Tourisme de la Trinité-sur-Mer).

La clientèle est quant à elle majoritairement française. En effet, elle représente 88% de la clientèle totale. D'après les chiffres fournis dans le rapport d'activité de l'Office de Tourisme, les touristes proviennent majoritairement du Nord-Ouest de la France et de l'Île de France (figure 8).

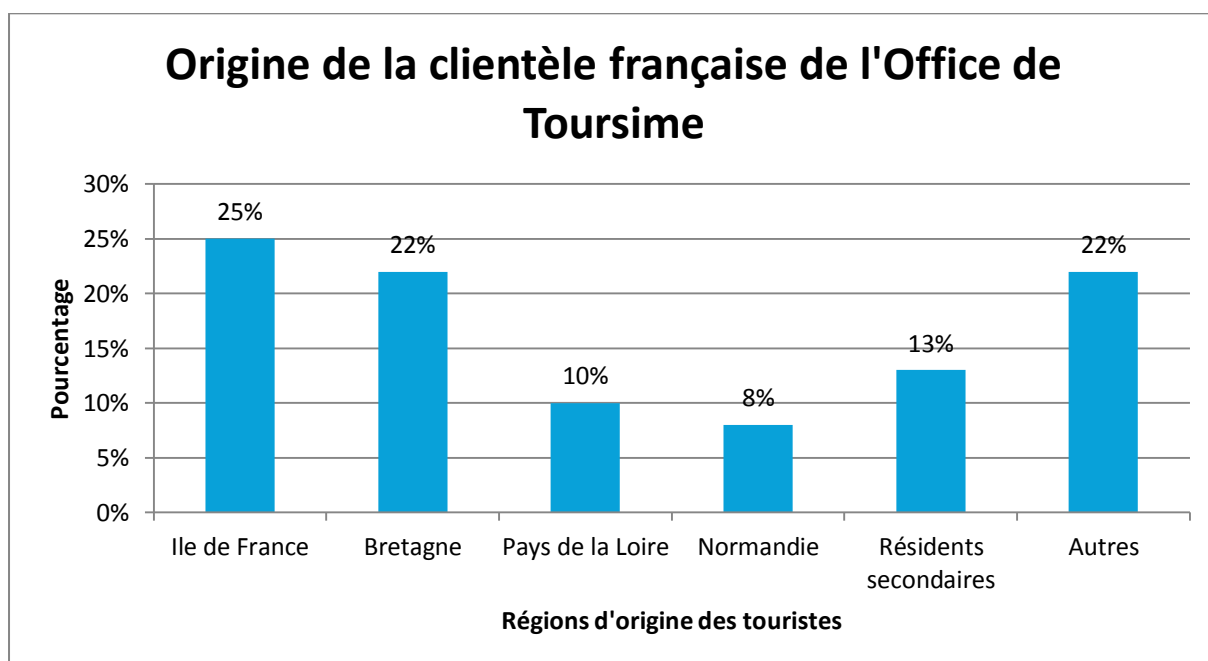


Figure 8 : Origines de la clientèle française de l'Office de Tourisme (rapport d'activité 2015)

Par conséquent, 12% de la clientèle étrangère. Elle est principalement présente lors des manifestations nautiques internationales.

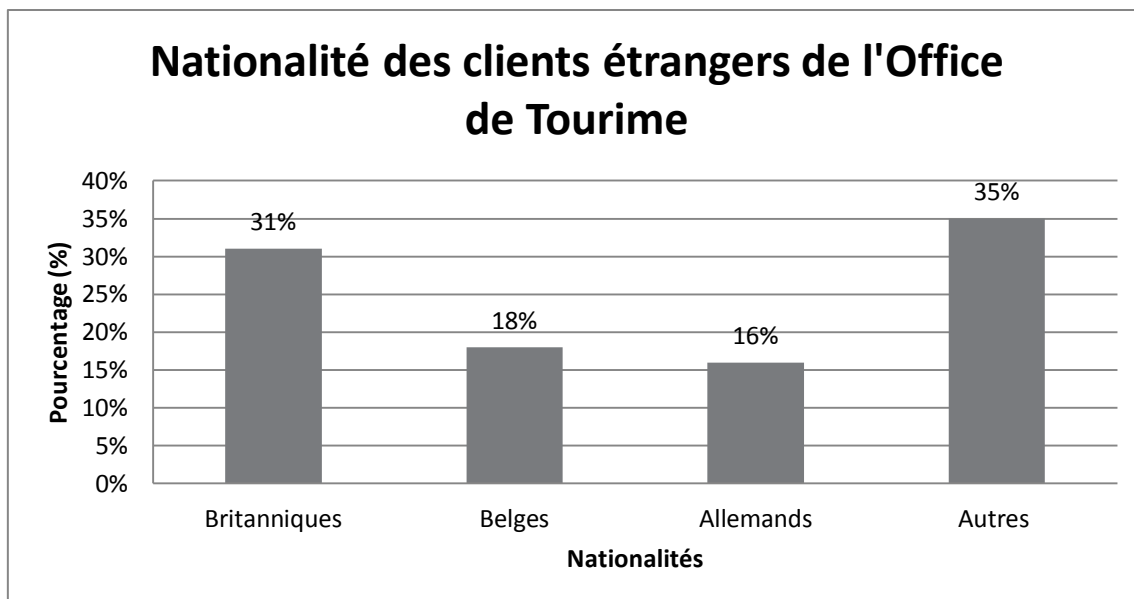


Figure 9 : Nationalité des clients étrangers de l'Office de Tourisme (rapport d'activité)

Les britanniques, les belges et les allemands sont les touristes étrangers qui sont en majorité sur la commune. En outre, on rencontre aussi des néerlandais, des suisses, des italiens et des espagnols.

L'Office de Tourisme est actuellement situé au nord du port (voir figure 7). Etant éloigné du pôle attractif, sa localisation est peu adaptée à son utilisation. En effet, lorsque les touristes ont besoin d'un renseignement, ils se dirigent instinctivement sur le port. Ils s'adressent alors dans la majorité des cas à la capitainerie, qui s'y trouve. Cette dernière est devenue, au cours des dernières années, l'Office de Tourisme « bis » de la Trinité-sur-Mer. Ce fait démontre que le bâtiment abritant l'Office de Tourisme est réellement déconnecté des autres bâtiments en lien avec l'activité touristique tels que les bars, les restaurants, les commerces, le port, l'école de voile ou encore la capitainerie. Ces éléments forment un tissu urbain plus homogène et sont liés les uns aux autres. En outre, le bâtiment est peu valorisé. L'Office de Tourisme est situé dans une ancienne maison qui a été réhabilitée pour l'accueillir. Par conséquent, une petite cour se situe devant la maison. Cette dernière participe à la non-valorisation du bâtiment, puisqu'en plus d'être éloignée des points d'attractivité, l'Office de Tourisme est également en retrait des voies de passage. Ainsi, il n'est pas clairement détectable à distance, et en retrait par rapport au tissu urbain. Cependant, des travaux de modernisation ont été récemment réalisés en extérieur (figure 10).



Figure 10 : Photographie de l'Office de Tourisme de la Trinité-sur-Mer

NB : L'Office de tourisme se situe au rez-de-chaussée de cette maison. Au rez-de-jardin, on trouve la bibliothèque et à l'étage des salles de réunion et des bureaux. Des travaux de modernisation notables, qui sont visibles sur la figure 11, ont été réalisés au début de l'année 2016.

L'Office de Tourisme existant est composé d'un espace d'accueil d'environ 36m², et de deux bureaux d'environ 14m² chacun (figure 11).

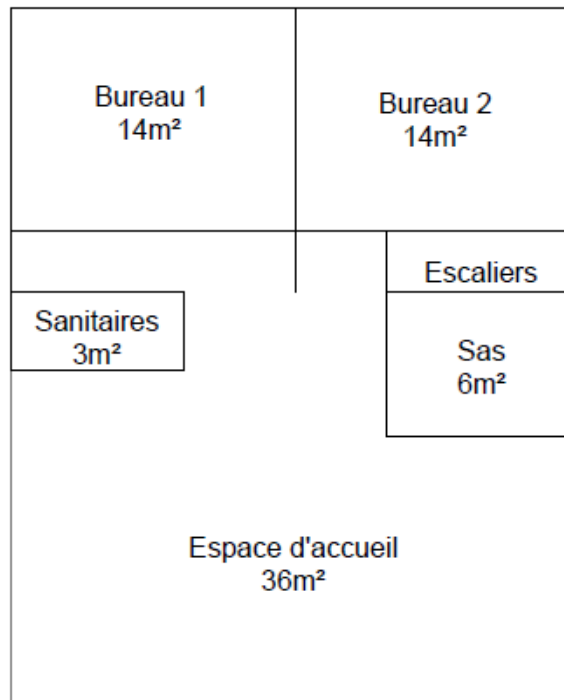


Figure 11 : Schéma de l'organisation actuel de l'Office de Tourisme

Quant au bâtiment, il appartient à la commune qui le met à disposition de l'Office de Tourisme gratuitement. Cependant, il représente un coût relativement important pour celle-ci sachant que la commune ne souhaite pas développer un tourisme de masse. La mairie verse des subventions annuelles à l'Office de Tourisme d'un montant de 181 200€, dont 30 000€ d'aides privées (figure 12). Actuellement les Offices de Tourisme sont communaux cependant ces derniers « seront transformés ou verront leur gouvernance modifiée » (offices-de-tourisme-de-France.org) en janvier 2017 suite à l'adoption de la loi NOTRe le 16 juillet 2015. Ils deviendront la compétence des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

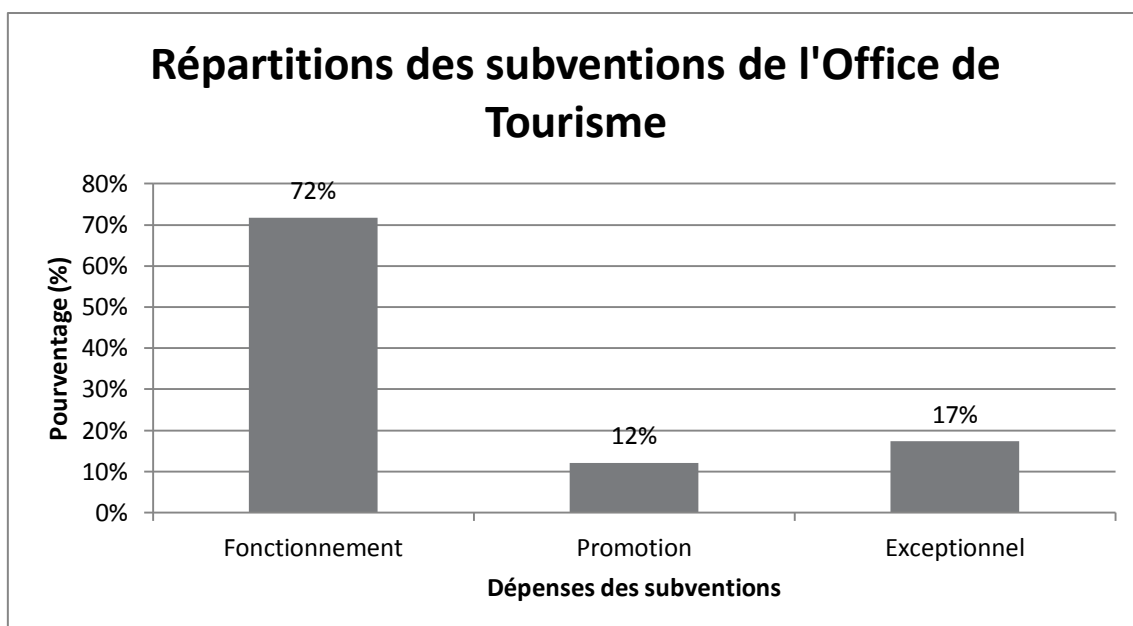


Figure 12 : Répartitions des subventions de l'Office de Tourisme (rapport d'activité, 2015)

Actuellement, l'Office de Tourisme représente 3,5 équivalent temps plein et un contrat en alternance. En période estivale, deux saisonniers viennent renforcer l'équipe.

Concernant, les perspectives touristiques, la commune souhaite être classée en tant que station touristique. Quant à l'Office de Tourisme, il souhaite être classé en catégorie I d'ici 2017.

« L'Office de Tourisme va poursuivre ses missions premières qui sont l'accueil, la promotion et l'animation. L'année 2016 sera consacrée aux dossiers stratégiques et en premier lieu au classement de l'Office de Tourisme en catégorie I et au montage du dossier de classement de la commune en station touristique. » (Rapport d'activité 2015)

- **Bon à savoir** (entreprises.gouv.fr) :
- **L'office de catégorie III** est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique ;
- **L'office de catégorie II** est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- **L'office de catégorie I** dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation. »

II3- DES INFRASTRUCTURES NAUTIQUES QUI NE REpondent PAS AUX BESOINS DE LA COMMUNE

Le port de la Trinité-sur-Mer, et la commune en elle-même est renommée au niveau national et international. Chaque année, de grands évènements y sont organisés tels que le Spi Ouest-France, mais le port manque cruellement de place pour accueillir les régatiers et les visiteurs. La commune souhaite créer de nouveaux évènements et développer davantage ceux existants. Ce souhait devra s'accompagner d'une modernisation de ses équipements qui sont à destinations des plaisanciers et des régatiers.

II31 - UN PORT DE RENOM

Aujourd'hui, le port de la Trinité-sur-Mer est le 3^{ème} port breton et le 5^{ème} de la façade atlantique. En 2000, il a obtenu le titre de premier port de plaisance de la façade Atlantique (ot-trinite-sur-mer.fr). Ce dernier est géré par la Compagnie des Ports du Morbihan et il est depuis 2006 certifié ISO 140001. Le port communal est un port dit d'intérêt départemental puisqu'il y a des activités commerciales et de pêche. Dans la région, d'autres ports ont un intérêt départemental comme le port de Port Navalo, du Crouesty, du Bono ou encore de Vannes. Dans tous les cas, l'aire présumée du bassin de navigation comprend le golfe du Morbihan et la baie de Quiberon. Le port breton d'intérêt national le plus proche de notre commune est celui de Lorient. Vient ensuite celui de Concarneau et de Brest.

Au total, 4000 bateaux viennent en escale au port de la Trinité-sur-Mer chaque année pour un total de 8370 nuitées d'escales comptabilisées en 2014 (compagniedesportsdumorbihan.com) et 11500 nuitées dues aux manifestations nautiques. Cette affluence est permise par le nombre de places plutôt satisfaisant proposé par le port de la commune. Il dispose au total actuellement de 1250 places à flot. Cela comprend 1070 places sur ponton et à quai, 180 places sur corps-mort (la-trinite-sur-mer.fr). En outre, il y a également 200 places à terre ainsi que 324 places au port à sec de la commune voisine Saint-Philibert.

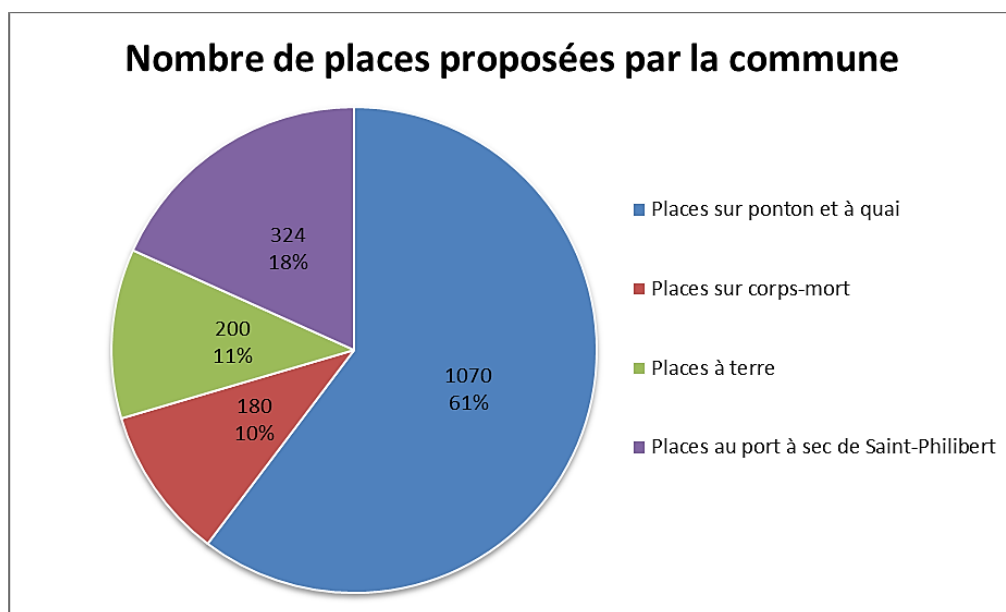


Figure 13 : Répartition des places proposées par la commune

Seulement trois ports disposent de plus de 800 places dans en Morbihan. En premier, on retrouve le port du Crouesty avec notamment ses 1432 places à flot sur pontons (morbihan.com). Le port de la Trinité-sur-Mer se retrouve en seconde position. Pour finir, on retrouve le port Port Haliguen avec ses 1150 places.

Bon à savoir (extrait tiré de *Les ports de plaisance en France. Une approche dynamique et multidimensionnelle*, N. Bétourné et S. Valcke) :

« La Compagnie des Ports du Morbihan est une Société Publique Locale (SPL). Elle remplace depuis 2012 la SAGEMOR et le syndicat mixte des ports et bases nautiques du Morbihan. Une SPL est une structure juridique à la disposition des collectivités locales pour la gestion de leurs services publics. Leur champ d'intervention concerne les opérations d'aménagement et de construction, et l'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou autres activités d'intérêt général.

La Compagnie des Ports du Morbihan est dirigée et contrôlée par le département. Elle a en charge l'aménagement, les investissements et l'exploitation des services des ports de plaisance. Elle a pour objectifs d'encourager la navigation et la croisière, de soutenir les écoles de voile et favoriser le développement de l'apprentissage de la voile, de stimuler la création d'emplois dans les chantiers, les commerces de proximité, les restaurants et les entreprises de services ou encore de garantir la préservation de l'environnement et valoriser les espaces à proximité des ports. »

II32 - UN PORT INADAPTE A L'ACCUEIL DE GRANDS EVENEMENTS

Très renommée dans les domaines de la plaisance et des sports nautiques, la commune de la Trinité-sur-Mer accueille chaque année des compétitions internationales telles que l'Armen Race, le Tour de Belle-Ile, les Championnats du Monde des 8MJ ou encore le Spi Ouest-France. Cependant, le port de la Trinité-sur-Mer ne dispose pas de « place centrale » adéquate pour accueillir les différents événements qui y sont organisés. Le terre-plein central est totalement utilisé par la criée et la capitainerie. En général, le parking situé en face de l'Office de Tourisme est utilisé pour les différents stands tels que l'inscription des régatiers ou encore les remises de prix. Cet endroit, n'est pas du tout agréable ni convivial. En outre, dans le cadre du projet de port exemplaire, la commune souhaite créer de nouvelles grandes manifestations nautiques (cf II5). L'absence d'esplanade capable d'accueillir ces événements peut devenir un point négatif à long terme pour le développement du port et de ses activités nautiques.

Il faut savoir que la notoriété du port de la Trinité-sur-Mer a débuté en 1964, lorsqu'Eric Tabarly y a fait construire le voilier Pen Duick II qui l'a rendu célèbre. Par conséquent, dans

les années 1970, le port s'est considérablement développé (compagniedesportsdumorbihan.com) que ce soit dans le domaine des sports nautiques ou bien de la plaisance. En outre, la Trinité-sur-Mer est le port d'attache de nombreux skippers internationaux comme Fabrice Amédéo (skippeur pour la Matmut) ou Morgan Lagravière c'est pourquoi, elle accueille de nombreux monocoques et multicoques. Cela participe sans aucun doute à son rayonnement international dans le domaine de la voile. Dans le domaine de la plaisance, le port la Trinité-sur-mer séduit énormément notamment grâce à son plan d'eau (la rivière de Crac'h) qui reste calme quelles que soient les conditions climatiques.

II33 - DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES VETUSTES

Sur le port, deux pôles sont destinées aux activités nautiques ; la capitainerie à proprement parler et les sanitaires qui sont à disposition des plaisanciers.

D'après l'Union Maritime et Portuaire, une capitainerie est le chef d'orchestre de l'accueil des navires dans le port. Elle a par exemple pour rôle théorique:

- ✧ L'organisation de l'accueil des navires ;
- ✧ la gestion des mouvements de navires dans le port ;
- ✧ L'attribution des emplacements pour les navires ;
- ✧ la surveillance et la sécurité du port, des installations portuaires et des navires ;
- ✧ La sûreté.

On y trouve aussi différents services, tels que la diffusion d'avis aux usagers, d'informations sur la météo marine et de bulletins d'information destinés à la navigation (UMEP.org).

Cependant, de nombreux plaisanciers sont aussi des touristes, la capitainerie à des plages horaires plus grandes que celles de l'Office de Tourisme, et elle est plus visible que ce dernier (voir II2). C'est pourquoi les agents d'accueil de la capitainerie sont amenés régulièrement à donner des renseignements touristiques. En outre, la capitainerie de la Trinité-sur-Mer vend également des billets pour la NAVIX. Cette compagnie propose des croisières dans le Golfe du Morbihan et des traversées vers les îles de Belle-île-en-Mer, Houat ou encore Hoedic (navix.fr). Cela entretient davantage les relations avec les touristes.

La capitainerie, est constituée des sanitaires et de la partie « accueil ». Son implantation est idéale puisqu'elle est située sur le terre-plein du port (figure 7). En outre, le bâtiment présente certains inconvénients. Il présente le même style architectural que celui de la halle aux poissons. Le bâtiment est cependant moins imposant et moins haut. Il mesure environ 23 mètres de long et 15 mètres de large. Il a une emprise totale sur le sol d'environ 340 m². En outre, le bâtiment est vieillissant que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur. Son style architectural et sa détérioration y participent également. Les figures 14 et 15 en témoignent.



Figure 14 : Photo de la capitainerie et des sanitaires



Figure 15 : Photo de l'entrée principale de la capitainerie

Actuellement, le port dispose de quatre blocs sanitaires (deux au nord, un au centre et un au sud du port). Cela représente au total dix-neuf douches, vingt et une toilettes et deux bacs à vaisselle. Il faut noter que dans le cadre de ce projet, nous allons nous intéresser uniquement à un bloc sanitaire. Il est situé au sein de la capitainerie (figure 16). Il contient douze douches, huit toilettes, deux urinoirs et deux bacs à vaisselle. Cette espace qui comprend les douches et les sanitaires pour les plaisanciers est vétuste, très humide et peu aéré. Tel que nous l'avons dit précédemment, il y a été recensé 8370 nuitées d'escales en 2014. Ce qui correspond à une moyenne sur l'année (sans prendre en compte une hausse en période estivale) de 23 bateaux en moyenne en escale par jour. Cela correspond à environ 92 plaisanciers susceptibles d'utiliser les douches et les sanitaires (sur la base de quatre personnes par bateau en moyenne). Soit une douche pour cinq personnes. Il faut cependant noter que la majorité des bateaux ont une douche privative et que ces derniers sont reliés au réseau d'eau courante lorsqu'ils sont au port.

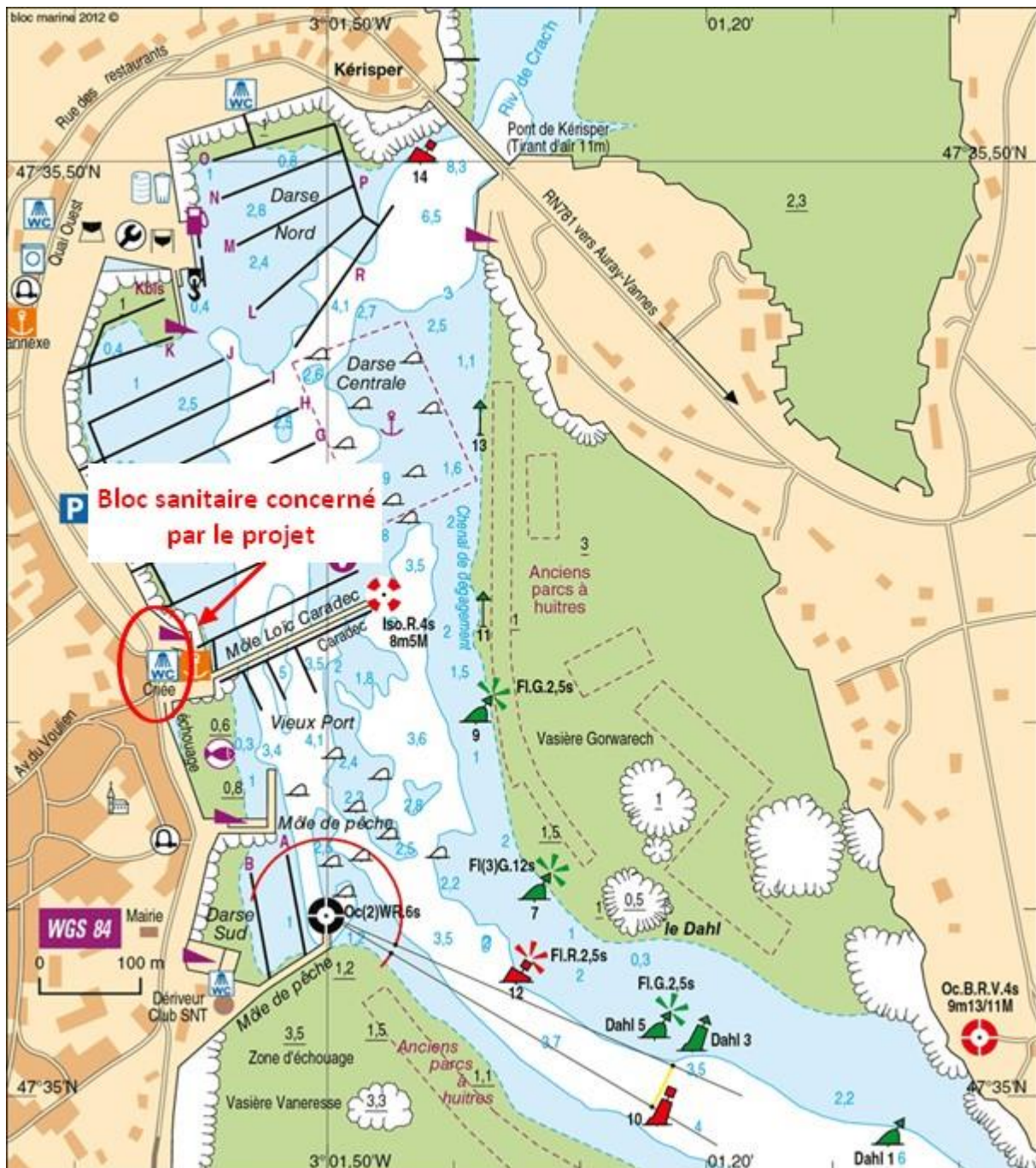


Figure 16 : Organisation générale du port de la Trinité-sur-Mer (nautisme.com)

Si on s'intéresse à l'intérieur du bâtiment, nous pouvons constater que les pièces et l'occupation de l'espace ne sont pas du tout optimisées. En effet, tel qu'on peut le voir sur la figure 17, le bâtiment à une forme très géométrique ce qui entraîne une perte d'espace conséquente car les pièces sont difficiles à aménager. En outre, le hall d'accueil, d'une surface de 56m², rencontre les mêmes inconvénients. L'entrée principale qui représente plus d'un quart de la surface du hall représente une perte de superficie notable puisqu'elle n'a aucune autre fonction que le passage des plaisanciers/clients.

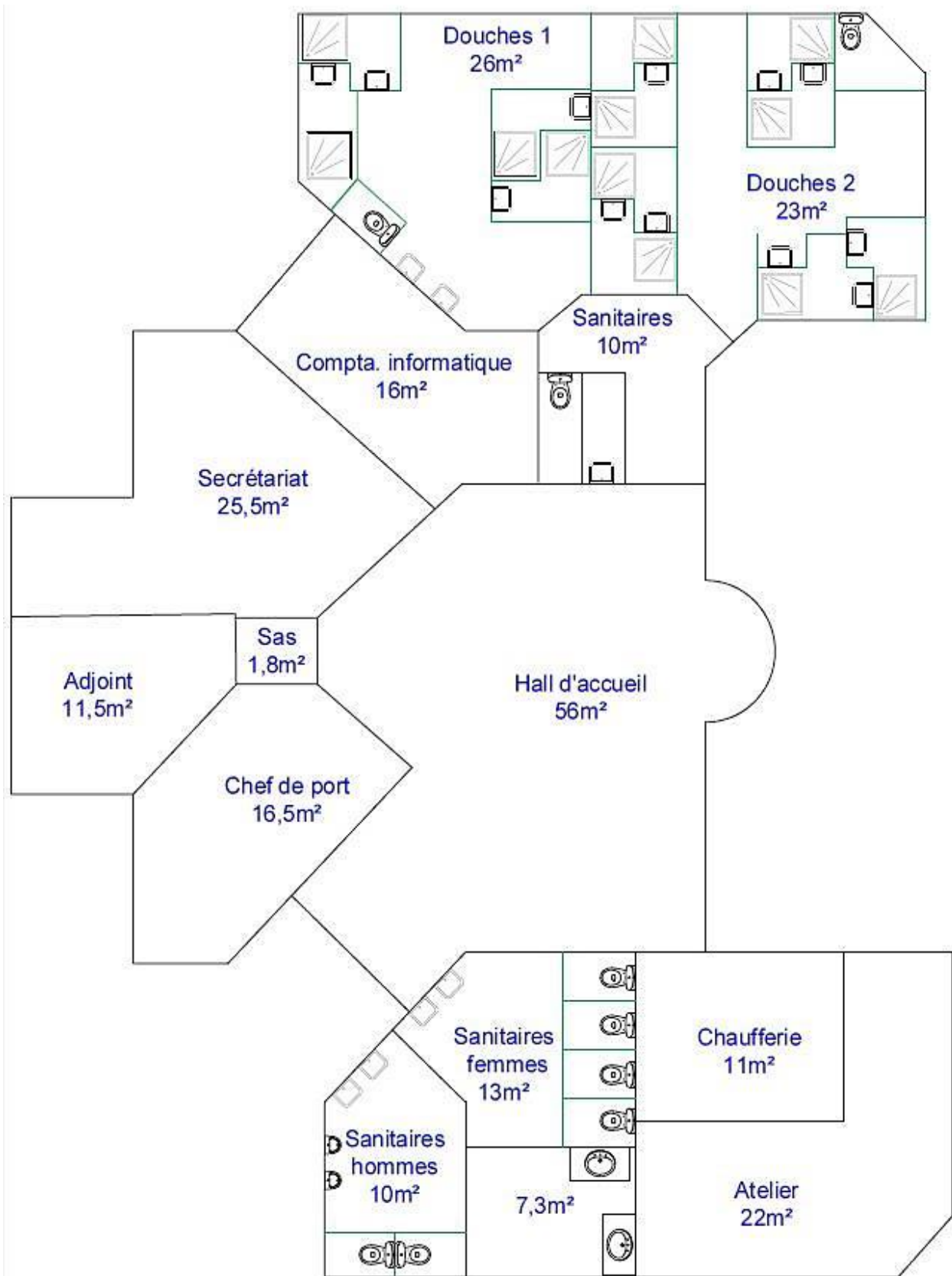


Figure 17 : Plan simplifié de la capitainerie

II4- UN COMMERCE LOCAL PISCICOLE PEU REPRESENTÉ

L'ostréiculture et la conchyliculture font partie des activités dominantes sur la commune de la Trinité-sur-Mer. Cependant, la criée regorge majoritairement de revendeurs et non de producteurs locaux. Quant à cette dernière, elle ne respecte en aucun cas les normes en vigueur concernant les bâtiments accueillant une activité agroalimentaire. Les risques sanitaires sont donc élevés.

II41 - L'OSTREICULTURE, ACTIVITE DOMINANTE A LA TRINITE-SUR-MER

Monsieur CORRE Serge est seul pêcheur à la Trinité-sur-Mer à proprement parlé. Il vend son poisson pêché le jour directement sur le môle des pêcheurs à 17h. De plus, sa femme vend sa pêche sur les marchés de la Trinité-sur-Mer le mardi et le vendredi. Contrairement à la pêche, l'ostréiculture est plus développée. Il y a au total sur la commune 7 exploitations ce qui correspond à 27 équivalents temps plein. L'exploitation se fait dans la baie de Quiberon et au sein de la rivière de Crac'h. La vente directe est peu développée et seulement une exploitation vend directement sur le chantier (PLU la Trinité-sur-Mer).

NB : Sur la place du Voulien, un marché a lieu tous les mardis et tous les vendredis. Les mardis, le marché est uniquement alimentaire alors que les vendredis, il concerne tous les commerces. Cette place se situe à 150 mètres environ du terre-plein central du port.

II42 - DES PRODUCTEURS LOCAUX EN MINORITE A LA CRIEE

Cinq entreprises sont installées au sein de la criée, qui est ouverte tous les matins. Le tableau suivant les recense.

Tableau 1 : Entreprises de la criée de la Trinité-sur-Mer

Entreprise	Producteur/revendeur	Activité	Origine de la marchandise	Chiffre d'affaires (€)
Pascale Hervé	Producteur	Ostréiculture	La Trinité-sur-Mer	600 000€
EARL Pévédic et Fils	Producteur	Ostréiculture	La Trinité-sur-Mer	
Beg ar pesked	Revendeur	Piscicole	Atlantique Nord-Est	
Le Mousker	Revendeur	Piscicole	Atlantique Nord-Est	
Claude Bourbon	Revendeur	Piscicole	Lorient et Quiberon (Brest si mauvais temps)	1 300 000 €

On peut noter que Monsieur Claude Bourbon, chef de la criée, réalise à lui seul plus de deux tiers du chiffre d'affaires des halles. De plus, seul deux entreprises (ostréicoles) sont locales. Les trois autres sont uniquement des revendeurs. Cependant, les poissons vendus viennent majoritairement de Bretagne et plus précisément de Lorient et de Quiberon, ce qui reste assez local.

II43 – DES INFRASTRUCTURES QUI NE SONT PAS AUX NORMES

Le bâtiment abritant actuellement le marché aux poissons, se situe au centre du port de plaisance, et par conséquent, au centre des activités touristiques. Il représente réellement le cœur de la Trinité. C'est un lieu de rencontre, un point de rendez-vous ... il fait partie entière de la vie des habitants depuis sa construction en 1986. Ce bâtiment (figure 18) possède de nombreux désavantages. Premièrement, il obstrue totalement la vue sur le port et notamment depuis les terrasses des bars et restaurants qui le bordent. La rivière de Crac'h ou encore les bateaux des skippeurs sont totalement dissimulés derrière le bâtiment. Cela est un inconvénient important, pour une commune renommée pour sa dynamique dans le domaine du nautisme. C'est pourquoi, le bâtiment n'est pas intégré dans le paysage. Ensuite, il possède une charpente en bois ce qui est interdit pour les bâtiments destinés à l'agroalimentaire, le bâtiment n'est donc pas aux normes. En outre, il y a de nombreux problèmes d'humidité et de fuite d'eau au sein de celui-ci. Les bureaux ne sont pas utilisables par le personnel car ils sont trop humides pour y installer le matériel

informatique. Le responsable de la capitainerie a donc construit à ses frais un étage comprenant un bureau (environ 14m²) et une zone de stockage au sec (environ 20m²).



Figure 18 : Photographie de la criée et la capitainerie



Figure 19 : Photographie des antennes relais et du couloir extérieur reliant la criée et la capitainerie

Ce bâtiment a une emprise au sol d'environ 530m². La figure 20, schématise l'organisation de la halle aux poissons et des différents espaces qui la composent. On peut noter que l'espace de vente se résume à environ 130m². Les locations 2 et 2bs (figure 20) sont actuellement occupées par Mets en scène (restaurant de vente à emporter). Les locations 1

et 1bis sont occupées par la galerie Stéphane LAURO. Enfin, la SNSM a des bureaux dans l'espace de l'ancien Office de Tourisme.

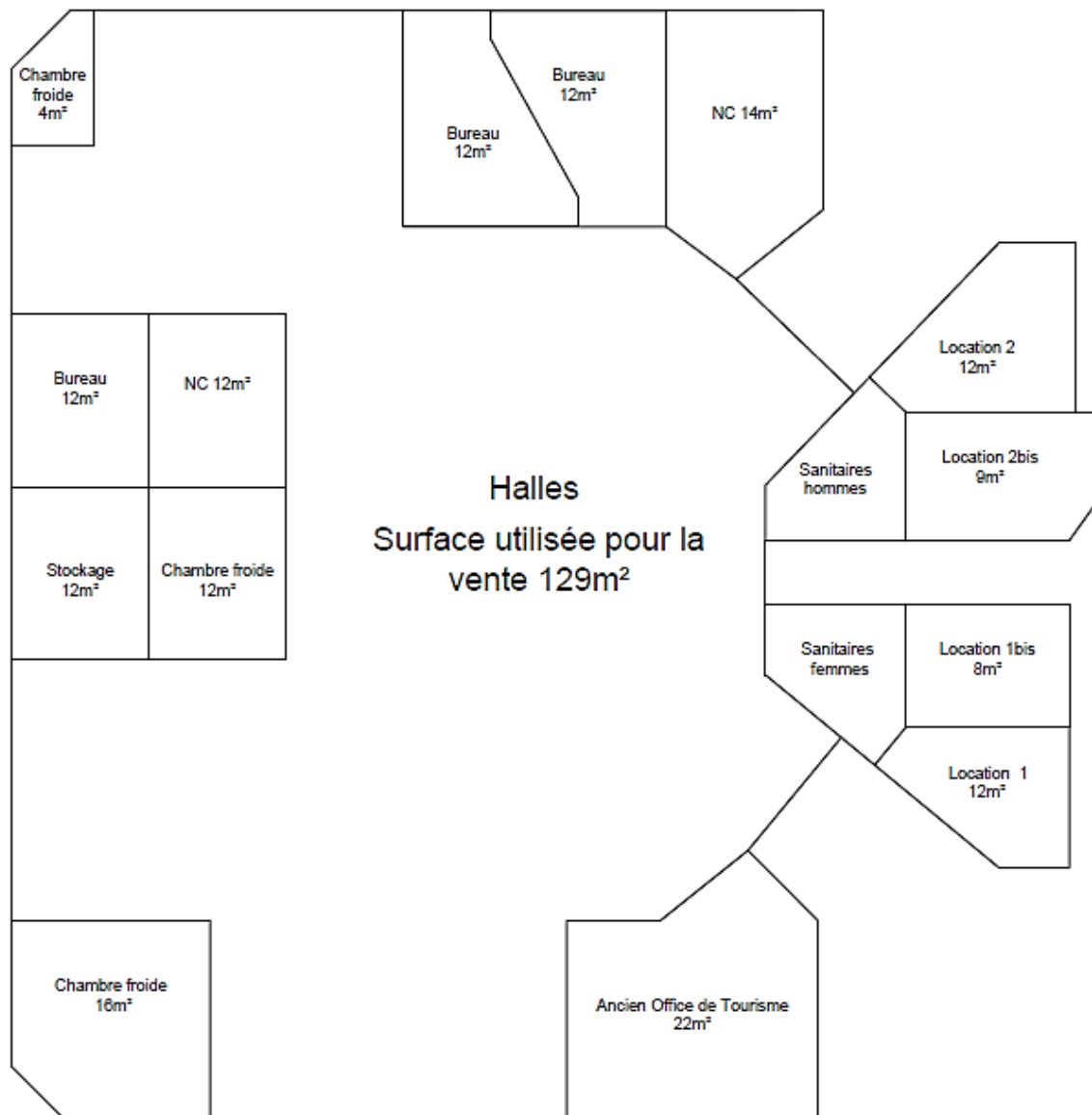


Figure 20 : Plan schématique de la criée

115- LE PROJET DE PORT EXEMPLAIRE 2020

En 2009, la commune a répondu à un appel à projet « Port Exemple ». Elle a monté le dossier en collaboration avec le Syndicat Mixte des Ports et des Bases Nautiques du Morbihan, la Compagnie des Ports du Morbihan et le gestionnaire du port de la Trinité-sur-Mer. Ce projet a été lancé par le Ministère du Développement Durable (la-trinite-sur-mer.fr). Le dossier de la commune a été retenu. Il faut savoir que ce projet a été lancé suite à un constat alarmant : il manque aujourd'hui en France environ 54000 places pour les

plaisanciers et cette carence nuirait considérablement au développement du nautisme dans notre pays. Cette insuffisance s'explique premièrement par une saturation des ports qui est liée au manque de postes et aux difficultés croissantes pour mettre en chantier de nouveaux ports (*Les ports de plaisance en France*, 2015). Il s'explique également par une nécessité de préserver l'environnement naturel et littoral ainsi qu'une diminution des moyens financiers mis à disposition des communes gestionnaires des ports (*Les ports de plaisance en France*, 2015).

C'est donc pour pallier ce problème que l'appel à projet a été lancé. Il a également pour but de développer l'éco-navigation et l'éco-tourisme sur nos littoraux. Suite à cela, une étude de valorisation de l'interface ville/port a été réalisée par la commune en collaboration avec la Compagnie des Ports du Morbihan et un cabinet d'urbanisme (Monsieur REVERT). Depuis, un projet d'aménagement du port a vu le jour et est en voie de finalisation. D'une part, il a pour objectif d'optimiser le fonctionnement du port notamment en fluidifiant la circulation, le stationnement, en valorisant les commerces ou encore en intégrant le port dans une unité paysagère (la-trinite-sur-mer.fr). D'autre part, son objectif est d'optimiser le port en lui-même et de rationaliser ses usages afin d'augmenter son attractivité et donc sa fréquentation ainsi que sa capacité d'accueil.

« L'enjeu de ce projet est d'apporter une lisibilité architecturale et paysagère qui contribuera au développement économique et touristique de la Trinité-sur-Mer ainsi qu'à une transformation du cadre de vie. » (la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr)

A cet effet, les travaux ont différents objectifs par rapport à l'aménagement de l'espace public. Ils sont les suivants (la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr) :

- ✧ Améliorer le vivre ensemble ;
- ✧ valoriser l'architecture ;
- ✧ requalifier l'espace urbain ;
- ✧ redimensionner les aires de stationnement ;
- ✧ rendre accessible la voirie ;
- ✧ rendre accessible les espaces publics.

Ces objectifs seront atteints notamment en aménagement le front de mer et les espaces publics. Mais également en réorganisant le terre-plein technique (extension et réalisation d'une nouvelle calle) et en valorisant les locaux commerciaux. Afin d'atteindre les objectifs cités précédemment, le projet prend en compte les modifications suivantes :

- ✧ Extension du terre-plein technique ;
- ✧ aménagement d'espaces publics ;
- ✧ valorisation de l'espace commercial ;
- ✧ réalisation d'un parking de stationnement à destination des plaisanciers ;
- ✧ mise en place d'un programme équilibré de développement du nautisme entre le port et le parc d'activité de Kermarquer (zone industrielle située plus au nord de la commune)
- ✧ organiser de nouvelles grandes manifestations nautiques.



Figure 21 : Plan de masse du projet de port exemplaire de la Trinité-sur-Mer (la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr)



Figure 22 : Aménagement actuel du port de la Trinité-sur-Mer (vu depuis le haut de la capitainerie) (source : la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr)



Figure 23 : Aménagement futur du port de la Trinité-sur-Mer (vu depuis le haut de la capitainerie) (source : la-trinite-sur-mer-port-exemplaire.fr)

NB : Le projet est financé par le Conseil Départemental et plus précisément par la Compagnie des Ports du Morbihan à hauteur de 13 millions d'euros environ.

Cependant, ce projet ne prend pas en compte l'Office de Tourisme, la capitainerie, la halle aux poissons et les différents problèmes que nous avons cités précédemment. En effet, soit, ils sont totalement absents du projet et les bâtiments qui les abritent actuellement

n'apparaissent pas sur les modélisations des futurs aménagements. Soit, ils restent tels quel. Ces infrastructures sont des points clés pour l'attractivité du port et pourtant aucune solution ne semble avoir été trouvée concernant leur mise en valeur et leur aménagement futur.

II6- LES ENJEUX DU PROJET

Ce projet a pour but de revoir de façon globale la localisation de trois équipements, actuellement présents sur le port de la Trinité-sur-Mer ; l'Office de Tourisme, la capitainerie et la halle aux poissons. Mon projet comprend évidemment des enjeux économiques et politiques mais également des enjeux environnementaux et spatiaux.

D'un point de vue économique, l'enjeu principal est de répondre aux besoins futurs de la commune dans les domaines nautiques et touristiques. Actuellement, les infrastructures présentes ne peuvent pas y répondre. La commune souhaite en effet devenir une vitrine nationale et internationale dans les domaines de la voile. Elle doit donc moderniser son image et cela passe tout d'abord par la modernisation de ses équipements d'accueil des plaisanciers mais également des touristes. Dans un second temps, l'enjeu est de développer et de valoriser la pêche et les activités de conchylicultures régionales à moyen terme et locales à long terme. Dans le contexte économique et environnemental actuel, le « consommer local » commence à se développer véritablement, c'est donc une opportunité à saisir.

Concernant le domaine politique, ce projet doit s'inscrire dans le projet de port exemplaire dans lequel la commune s'est engagée. Il doit également proposer une solution qui est neutre entre les différents acteurs participant à celui-ci tels que les élus, la Compagnie des Ports du Morbihan ou encore le bureau d'étude mais également entre les différents acteurs concernés tels que les revendeurs et conchyliculteurs de la halle aux poissons.

D'un point de vue spatial, l'enjeu principal est de créer une nouvelle centralité plus fonctionnelle, en optimisant l'espace disponible sur le port de la commune. Mon projet doit

permettre de renforcer la cohérence et les liens entre les différents équipements et infrastructures du port tout en respectant et en valorisant son patrimoine et le littoral.

De plus, il serait intéressant d'un point de vue environnemental que ces infrastructures participent au développement de l'écotourisme, des pratiques éco-responsables et s'inscrivent dans une logique de développement durable. En outre, ces différents bâtiments sont vétustes et représentent aujourd'hui des pertes financières non négligeables pour la commune notamment dans l'entretien et le chauffage. Ce projet doit permettre des créer des bâtiments respectueux de l'environnement et moins énergivores. Cet enjeu est certes d'un point de vue local moins important que le premier, mais il n'est pas négligeable.

La figure 24 hiérarchise les enjeux cités ci-dessus.

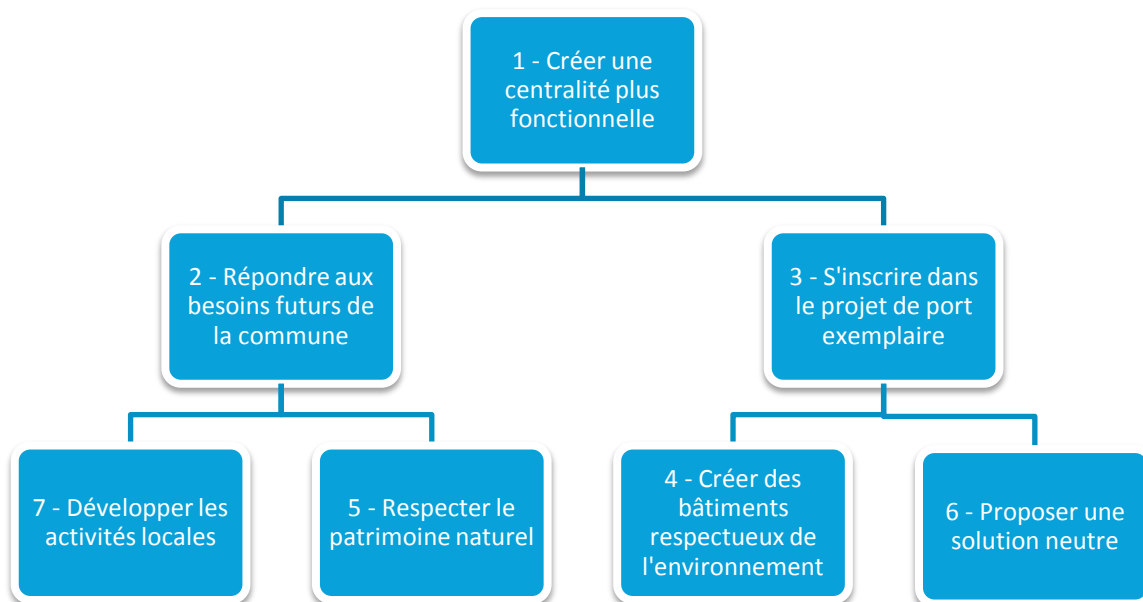


Figure 24 : Hiérarchisation des enjeux du projet

III- PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

Tel que nous l'avons vu dans le diagnostic, la halle aux poissons et la capitainerie qui se situent actuellement sur le terre-plein centrale ne sont pas intégrés dans le paysage et possède de nombreux points négatifs. Dans le cadre de ce projet, la destruction de ces deux bâtiments du terre-plein est inévitable. Cette action permet de disposer d'un espace totalement vide sur le port (terre-plein central) au sein duquel la construction est possible d'après le PLU. Cet espace a une surface d'environ 3800m². La figure 25 représente la zone concernée par le projet.

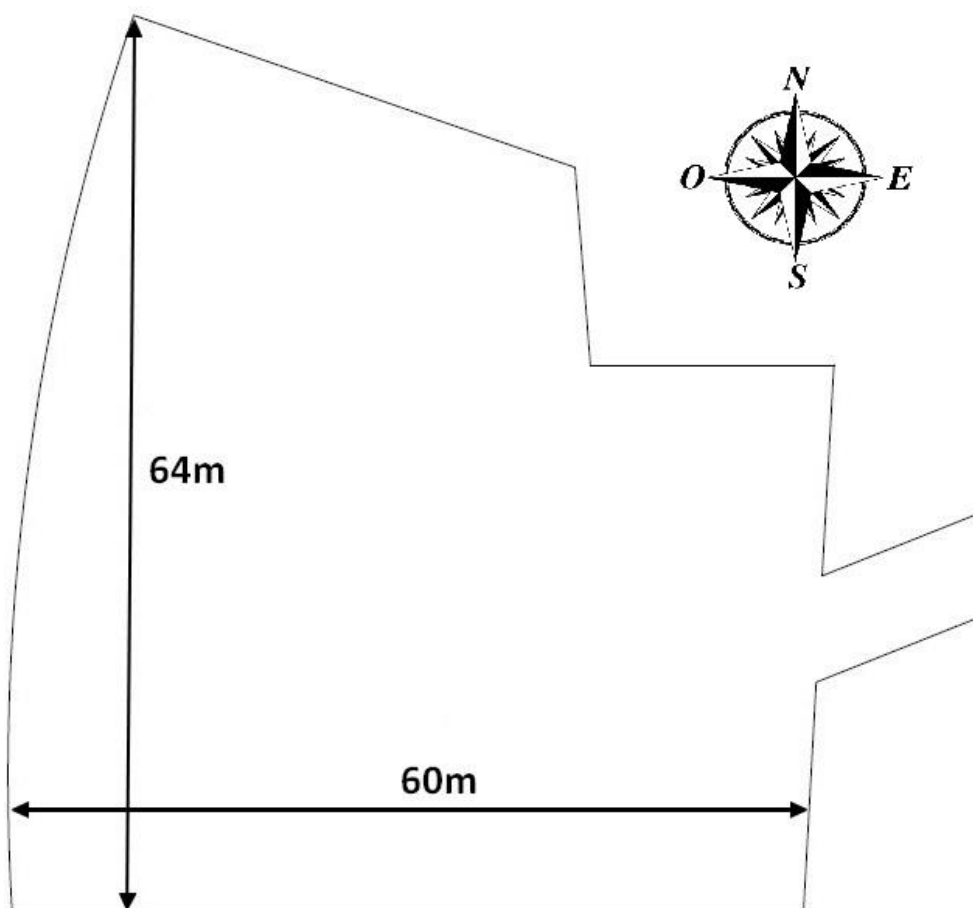


Figure 25 : Schéma de la zone concernée par le projet

Ce projet a pour but d'aménager le terre-plein central du port (3800 m²). Il a pour finalité de créer une centralité fonctionnelle sur le port de la Trinité-sur-Mer. Cette zone aura pour ambition ;

- ✧ d'accueillir les différents évènements nautiques ou non sur la commune ;

- ✧ de créer un pôle touristique et nautique notamment en associant la capitainerie et l'Office de Tourisme ;
- ✧ d'être un espace public
- ✧ de s'intégrer dans le paysage et de valoriser davantage la baie et le port ;
- ✧ de participer à l'image de la Trinité et à son dynamisme ;
- ✧ d'être un point clé de son développement.

III1- AMENAGEMENT GENERAL DU TERRE-PLEIN

Ce projet propose d'inverser l'organisation actuelle du terre-plein. Aujourd'hui, la capitainerie et la halle aux poissons se situent au centre de ce dernier. Les espaces « de promenade » se situent sur la périphérie. Ce projet propose d'inverser la tendance en disposant les différents bâtiments tels que l'Office de Tourisme, la capitainerie, les sanitaires et la criée sur la périphérie du terre-plein. Cela permet de créer une petite centralité et de disposer d'une esplanade centrale. Cette dernière pourra accueillir diverses manifestations ou encore un marché de produits locaux. Enfin, l'optimisation de l'espace permet de créer un espace de détente au sud-est du terre-plein.

III11- CREATION D'UNE CENTRALITE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE

Afin de créer une homogénéité (ne pas créer de fracture entre les différents espaces) et une continuité des aménagements sur le port, il serait intéressant de mettre le même revêtement au sol sur cette zone que celui des futurs espaces publics qui sont prévus dans le projet de port exemplaire. Cela serait plus en phase avec l'ambiance familiale et chaleureuse de la Trinité-sur-Mer.

En outre, afin de créer une centralité sur le port, l'Office de Tourisme, la capitainerie et la Halle aux poissons seront situés sur cette zone et donc à proximité les uns des autres. L'emplacement actuel de la Halle aux poissons et de la capitainerie est idéal. Leur place ne peut être ailleurs que sur le port puisqu'ils incarnent l'âme de celui-ci. L'idée du projet est donc d'intégrer l'Office de Tourisme dans cet espace afin d'augmenter les liens entre celui-ci et les autres activités touristiques et nautiques du port. La capitainerie et l'Office de Tourisme ont en commun leur vocation à servir les touristes et les plaisanciers (qui peuvent

être les deux à la fois). Il serait par conséquent intéressant de les faire travailler ensemble puisque leurs rôles sont complémentaires. Pour cela, une proximité spatiale est nécessaire. En outre, pour matérialiser ce lien, un passage couvert relie les deux bâtiments.

Les commerces déjà en place sur le terre-plein, tels que le restaurant Mets en scène, la galerie LAURO, et les bureaux de la SNSM doivent être maintenus sur celui-ci. En effet, il est difficile de déplacer des commerces implantés. En outre, leur place sur ce terrain est tout à fait légitime, par exemple ; la SNSM exerce ses différentes missions en mer et la galerie d'art expose des photos de mer, et le restaurant mets-en-scène est fréquenté par de nombreux plaisanciers. Ils ont par conséquent des liens plus ou moins fort avec les activités maritimes et nautiques. L'organisation générale du terre-plein est représentée sur la figure 26.

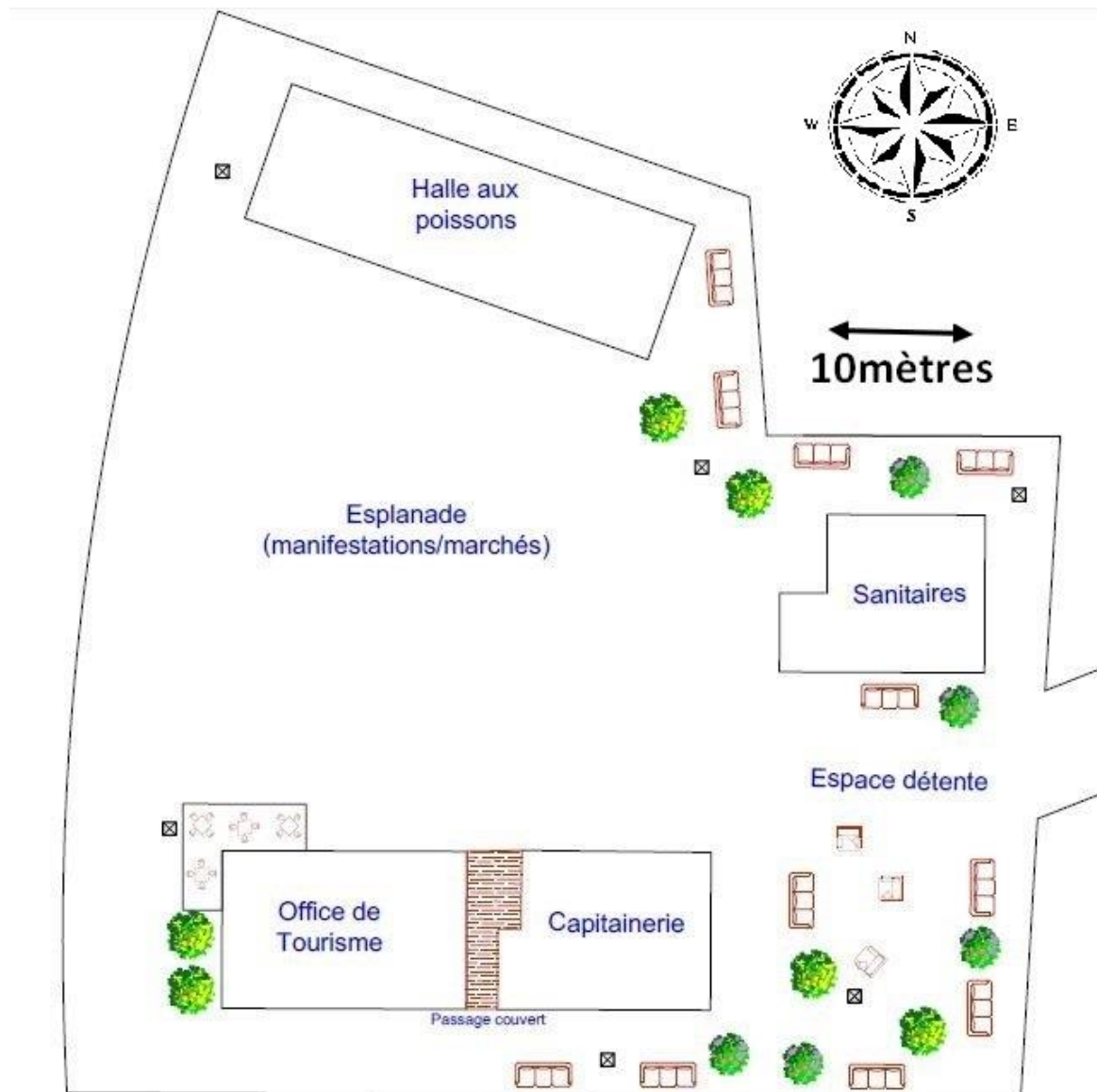


Figure 26 : Organisation générale du terre-plein

NB : Tous les futurs bâtiments proposés dans le cadre de ce projet auront un toit plat afin de libérer au maximum la vue sur le port et la baie.

III12 – CREATION D'UN ESPACE DEDIE AUX MANIFESTATIONS

La disposition des différentes infrastructures sur le terre-plein permet de disposer d'un espace de 1500 m² disponible pour les différentes manifestations (figure 26) organisées

actuellement ou dans les prochaines années par la commune. Cette place pourrait accueillir un marché. Cependant, il n'est pas judicieux de déplacer les marchés de la Trinité-sur-Mer à cet endroit. Le port et son attractivité nuit au centre-bourg qui est de plus en plus oublié des touristes. Les marchés sont les liens essentiels pour continuer à le faire vivre au sein de la commune. C'est pourquoi, cette place sera plus encline à accueillir un marché à des jours autres que les mardis et les vendredis. Il serait réservé exclusivement à la vente de produits locaux voir uniquement trinitains afin de leur donner une place plus importante.

Cet espace aura un atout considérable puisqu'il peut être protégé de la pluie ou du soleil grâce à un système de toiles reliées entre les différents bâtiments qui peuvent se déplier et se rabattre si besoin. Ainsi, la Trinité-sur-Mer disposerait d'un marché semi-couvert en cas d'intempéries. Des solutions originales existent aujourd'hui telles que les toiles présentées sur la figure 27.



Figure 27: Exemple de toile d'ombrage et contre les intempéries (archiexpo.fr)

III13 – CREATION D'UN ESPACE DE DETENTE AU SUD-EST DE LA PLACE

Comme nous pouvons le voir sur la figure 26, un espace détente sera créé au sud-est de la place. Composé de fauteuils, transats, bancs et autre mobilier urbain il aura pour vocation d'accueillir les piétons, les touristes, les plaisanciers, pour pique-niquer, se reposer, se détendre ou tout simplement admirer la baie et les bateaux des skippeurs. Cet espace à

vraiment pour vocation d'être un espace convivial, familial et de rencontre. Une toile d'ombrage pourra être installée en période estivale. En outre, d'autres bancs ou transats seront installés en périphérie de la place (figure 28) pour des raisons identiques.

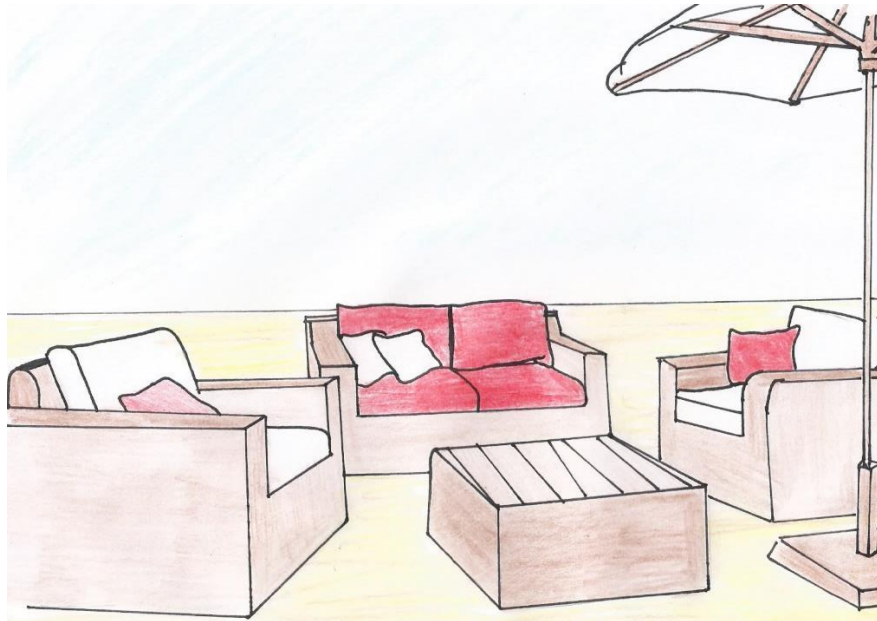


Figure 28 : Dessin de l'espace détente

III2 – ORGANISATION INTERNE DETAILLEE DES INFRASTRUCTURES

Après avoir vu l'organisation général du terre-plein, nous allons voir plus en détail les différents bâtiments et les aménagements. Nous verrons au cas par cas, l'Office de Tourisme, la capitainerie, les sanitaires et enfin la halle aux poissons.

III21 – UN OFFICE DE TOURISME CENTRAL

L'Office de Tourisme est le point phare de ce projet. Ce dernier propose de créer un Office de Tourisme central. En outre, les commerces présents actuellement au sein de la halle aux poissons sont délocalisés au sein de celui-ci. De ce fait, nous verrons dans un premier temps l'organisation générale interne de celui-ci. Ensuite, nous verrons son aspect extérieur, incarnant l'esprit de du projet « port de plaisance exemplaire ».

III211 – ORGANISATION GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME

Tel qu'on peut le voir sur le plan de masse du projet figure 26, l'Office du Tourisme se situe, dans le cadre de celui-ci, au sud du terre-plein du port. Cette situation semble idéale car il sera clairement visible et identifiable pour les promeneurs venant du sud ou bien du nord.

Il aura une surface totale d'environ 150 m² dont un espace d'accueil de 58 m². Les commerces déjà présents au sein du bâtiment actuel de la halle aux poissons seront délocalisés dans celui-ci (figure 29). Ce projet propose de doter le restaurant d'une terrasse (30m²), qui pourra être utilisée par les clients mais aussi par, les différents salariés, les promeneurs et les touristes qui souhaitent pique-niquer, ou simplement se reposer.

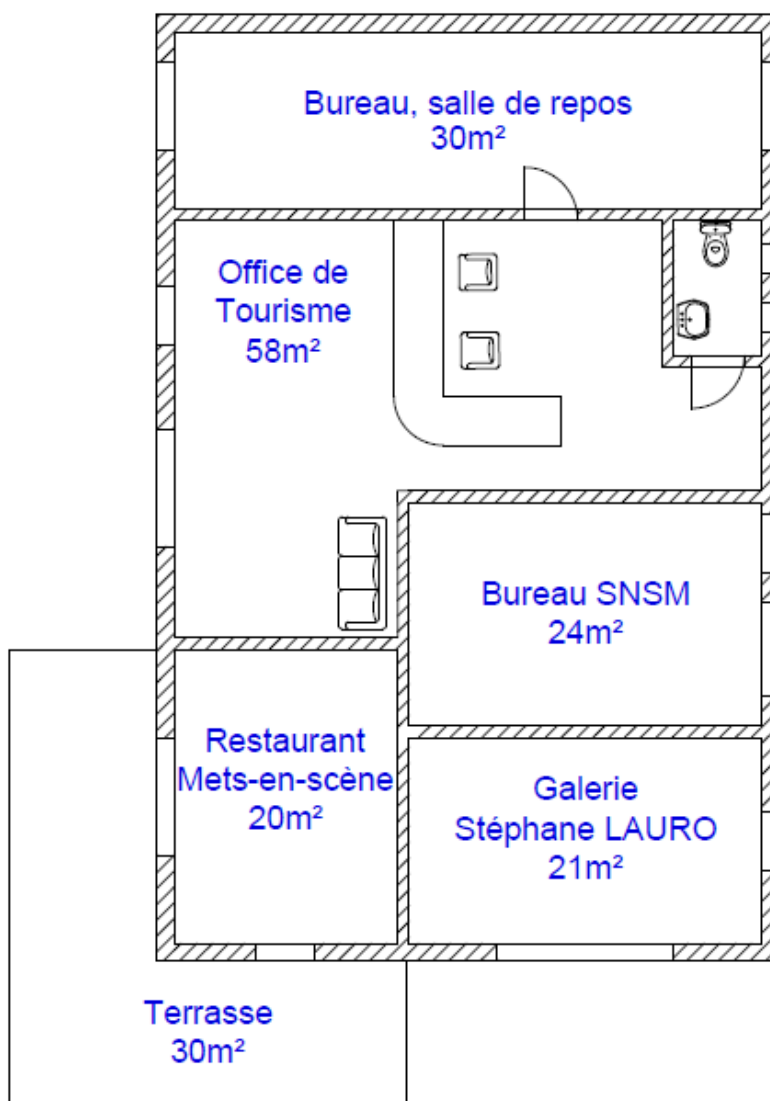


Figure 29 : Proposition d'organisation de l'Office de Tourisme

III212 – VALORISATION DES ACTIVITES DE CONCHYLICULTURE

Il est difficile de délocaliser un commerce. Cependant, si un local à louer venait à se libérer, l'installation d'un restaurant ou des dégustations permettraient de valoriser la pêche et les activités de conchyliculture sur la commune. Ces restaurants devront servir majoritairement des produits locaux et de l'entreprise (poissons, fruits de mer, etc...). Etant donné les difficultés que rencontrent les producteurs actuellement, cela permettrait de diversifier leurs activités et d'assurer un revenu minimum stable. Ce type de restauration permet de répondre à une demande et un intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux et frais (Diversification des activités de pêche et de conchyliculture en Bretagne, 2010). Cette activité permet aussi de créer des liens entre les producteurs et les consommateurs et pourquoi pas, de fidéliser ces derniers. Cette activité dépend évidemment des habitudes et de la consommation des touristes et des habitants.

III213 – UNE OSSATURE BOIS

L'Office de tourisme aura une ossature et une architecture en bois (figure 30). Le bois est un matériau naturel mais également biodégradable. Un bâtiment à ossature bois a de nombreux avantages. Tout d'abord, une charpente en bois permet une excellente isolation thermique est très résistante notamment aux incendies. Ensuite, il est très durable dans le temps. Pour finir, l'entretien est peu coûteux et peu régulier (Comité National pour le Développement du Bois, 2016). Le pin douglas ou le mélèze sont des exemples qui de bois qui peuvent être utilisés pour la construction de ces bâtiments. Ils résistent aux conditions maritimes et ont déjà été utilisés à cet effet (sanitaires du port de Frioul, capitainerie d'Etaples dans le nord par exemple).

« Une façade en bois brut, par exemple, ne demande aucun entretien si on accepte sa patine grisaille naturelle, tandis que celle nourrie de peintures pigmentées de coloris clairs demandera, sur une période de 30 ans, trois ou quatre entretiens légers qui au final ne sont pas plus coûteux qu'un ravalement lourd sur les enduits ou des revêtements de construction traditionnelle. » (Comité National pour le Développement du Bois, 2016).

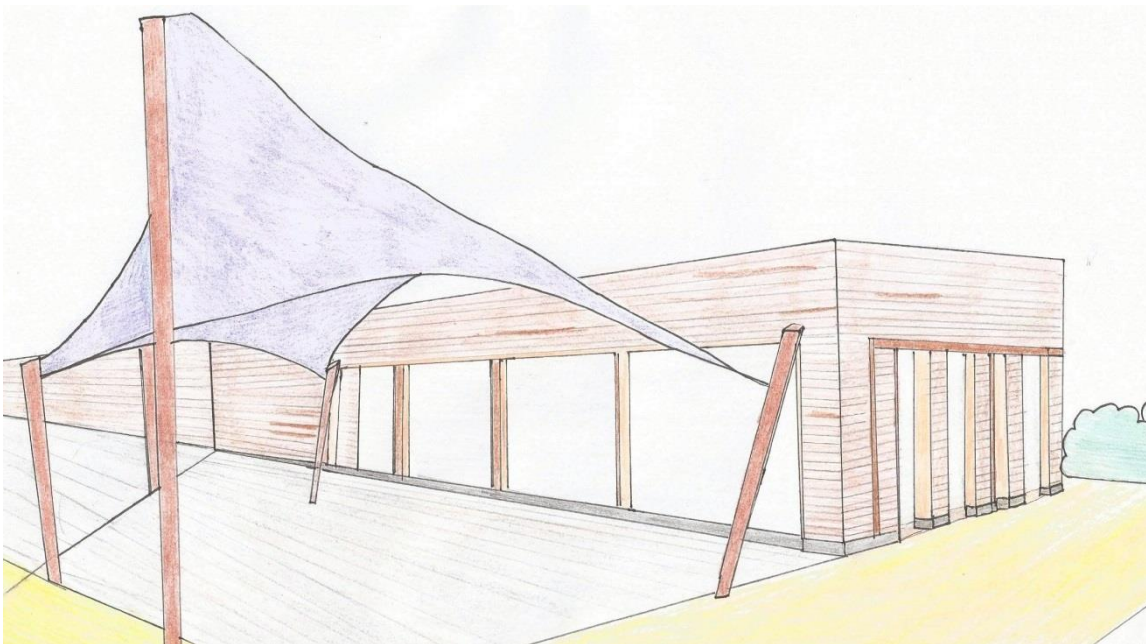


Figure 30 : Croquis de l'Office de Tourisme

Les pontons flottants du port sont en bois, patinés et grisillés. Ainsi, la patine des nouveaux bâtiments pourra créer une certaine homogénéité visuelle avec le port. De plus, l'utilisation de ce matériau est également en accord avec les valeurs défendues par le projet de port exemplaire.

III214 – UNE TOITURE VEGETALISEE

Ce bâtiment disposera également d'une toiture végétalisée.

✧ Définition et concept d'une toiture végétalisée

Le principe des toitures végétalisées (ou encore appelées écotoit ou toit vert) consiste à recouvrir un toit plat ou à pente légère d'un substrat planté de végétaux. L'Association des Toitures et Façades Végétales (adivet) donne la définition suivante :

« Un système de végétalisation de toiture est un ensemble de matériaux et de végétaux mis en place sur une toiture (ou une toiture-terrasse) avec l'objectif d'assurer la pérennité de la végétation comme de la construction. Un des éléments fondamentaux de la toiture est l'élément porteur (dalle béton, bac acier, panneaux bois,...) qui suivant sa nature et sa définition technique, est à même de supporter des charges et des emplois différents. Un revêtement d'étanchéité, résistant à la pénétration racinaire, est indispensable à un fonctionnement durable de l'ensemble. Une isolation thermique, généralement placée sous le revêtement d'étanchéité, complète la technique de toiture. »

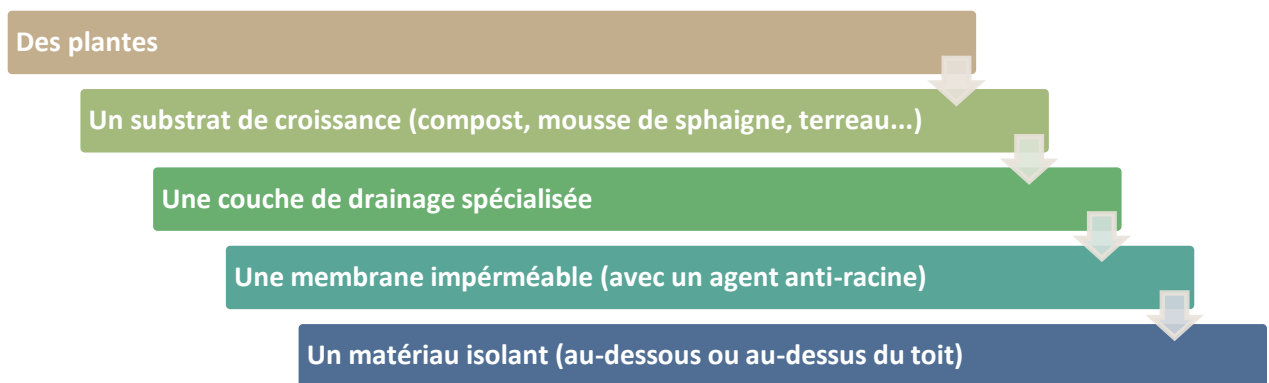
Ce système est très fréquemment utilisé pour la construction de bâtiments durables, ou de type Haute Qualité Environnementale (HQE) (adivet.net). Les écotoits présentent de nombreux avantages. D'après les règles professionnelles pour la conception de la réalisation des terrasses et toitures végétalisées, ils sont les suivants ;

- Excellente isolation acoustique (32dB en isolation phonique et 20dB en absorption phonique) (bioaddict.fr) ;
- confort thermique (régulent les fluctuations de températures) ;
- protection de l'étanchéité ;
- diminution de l'imperméabilisation des surfaces urbaines ;
- amélioration de la qualité de l'air ;
- facilité d'entretien (pour les toitures légères) ;

- lutte contre l'effet de serre ;
- qualités esthétiques ;
- valorisation du patrimoine.

Ces toits permettent donc de diminuer l'impact environnemental des bâtiments et s'inscrivent dans le développement durable. C'est pourquoi leur création serait en totale adéquation avec le projet de port exemplaire.

Le concept est commun à toutes les toitures. Dans tous les cas, un écotoit doit comporter les couches suivantes (adivet.net) :



✧ **Choix de la technique de toiture**

Au total, il existe trois techniques de toiture végétalisée ; la végétalisation intensive, la végétalisation semi-intensive et enfin, la végétalisation extensive. Ces techniques diffèrent par leur difficulté, leur prix, l'entretien ou encore l'épaisseur du substrat requis. Le tableau suivant compare les techniques citées précédemment (d'après l'Association des Toitures et Façades Végétales).

Tableau 2 : Tableau de comparaison des différentes techniques de toiture végétalisée (adivet.net)

Caractéristiques	Technique extensive	Technique semi-intensive	Technique intensive
Épaisseur du substrat (cm)	4 – 15	12 – 30	>30
Poids de la structure (Kg/m ²)	60 – 180	150 – 350	>600
Support admissible	Béton, acier, bois	Béton, acier, bois	Béton
Choix de la végétation	Restreint	Large	Très large
Entretien	Faible	Limité	Important
Coût global de la structure	Economique	Moyen	Elevé

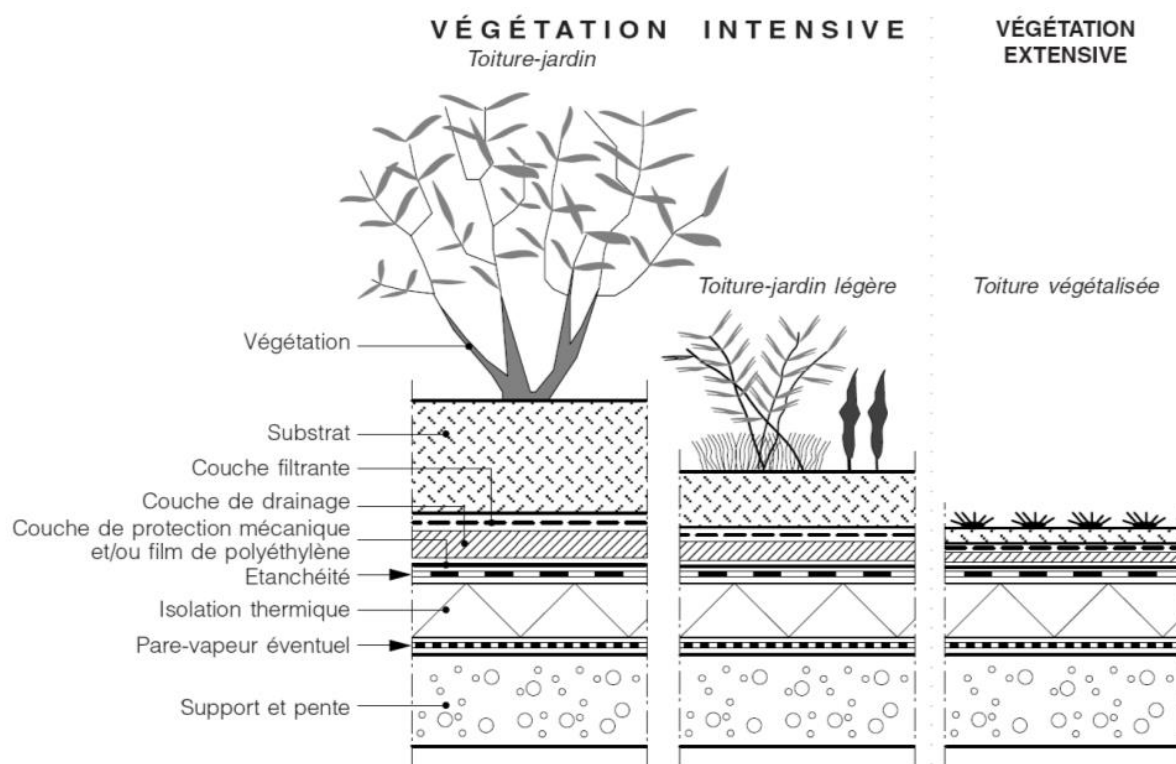


Figure 31 : Les différents types de toitures végétalisées (guidebatimentdurable.fr)

Le choix du type de toiture dépend de la capacité portante de la toiture, de l'épaisseur du substrat qu'il est possible de mettre en œuvre, des dispositions prises pour l'entretien et la gestion de cette dernière et enfin son usage attendu (visuel, récréatif, économique...) (guidebatimentdurable.fr). Le choix de la technique de toiture va s'effectuer dans notre cas, entre une toiture extensive et semi-intensive (figure 31). En effet, pour une toiture intensive il faut un substrat en béton or, nos bâtiments n'en n'ont pas. Les toitures extensives sont

constituées par un tapis végétal permanent qui s'adapte progressivement à son milieu. Elles fonctionnent de façon autonome et tend à constituer à réel écosystème. Ces toitures demandent un très faible entretien car l'arrosage naturel (sauf en cas de contraintes climatiques extrêmes) suffit à leur maintien. Les plantes sont adaptées et se reproduisent in situ (d'après les règles professionnelles pour la conception et la réalisation de terrasses et de toitures végétalisées). Concernant les toitures semi-intensives, elles demandent un entretien et un arrosage plus régulier. Elles ressemblent moins à un tapis végétal car elles permettent une plus large utilisation de la palette végétale. Dans tous les cas, les toitures ne sont pas destinées à un piétinement régulier.

La mise en place d'une toiture extensive semble plus raisonnable d'un point de vue économique mais aussi pour l'entretien. La commune ne possède pas de toits végétalisés, il est donc plus sensé de commencer avec une toiture qui s'entretient facilement. En outre, un des buts de ce projet est d'aérer la vue sur la baie. Ainsi, un tapis végétal ne gênerait pas cette dernière. Les végétaux qui sont utilisés sur les toitures végétales extensives doivent avoir une aptitude à couvrir le sol et une capacité d'autorégénération. En outre, ils doivent résister au gel et à la sécheresse. Par conséquent, les végétaux utilisés sont les plantes succulentes, les plantes vivaces (œillet), les plantes bulbeuses (iris), ou encore des graminées vivaces.

Bon à savoir :

Le prix d'une toiture végétalisée évolue entre 20€ et 100€ le mètre carré. Ce dernier dépend de la surface, de la pente, des travaux de renforcements éventuels, des familles de végétaux utilisés et enfin de la pose du substrat (adivet.net). Par conséquent, le prix d'une toiture végétalisée revient en moyenne trois à quatre fois plus cher qu'une toiture normale. Cependant, grâce à son étanchéité et sa durée de vie, une plus-value est possible (50€/m² en moyenne d'après l'ADIVET). Il n'existe actuellement pas d'aides pour ce concept.

La toiture reviendrait à un coût compris entre 3000 et 15000€.

III22 – UNE CAPITAINERIE A L'IMAGE DU DYNAMISME DE LA COMMUNE

Afin de répondre aux besoins futurs de la commune dans le domaine nautique, ce projet propose de construire une nouvelle capitainerie au sud du terre-plein centrale. Tel que pour l'ensemble des bâtiments prévus dans ce projet, elle sera construite avec des matériaux et des techniques ayant un impact neutre voir positif sur l'environnement afin d'être en accord avec le projet de port de plaisance exemplaire et les valeurs défendues par ce dernier. En outre le lien étroit présent entre la capitainerie et l'Office de Tourisme sera matérialisé par un couloir extérieur couvert liant les deux bâtiments.

III221 – ORGANISATION GENERALE DE LA CAPITAINERIE

Tel que nous l'avons dit précédemment, la capitainerie se situera à proximité de l'Office de Tourisme, sur le domaine communal. Cette proximité spatiale leur permettra de travailler en collaboration puisqu'ils ont en commun certains de leurs objectifs et de leurs fonctions. Le nouveau bâtiment aura une emprise au sol totale de 120m². Comme nous pouvons le voir sur la figure 32, le hall d'accueil a une surface totale de 35m² (au lieu de 56m² actuellement). Cette diminution notable de la surface s'explique par l'inutilisation actuelle des mètres carrés supplémentaires. L'espace est donc optimisé afin d'en disposer d'avantage pour les espaces extérieurs du terre-plein. Cette logique a été appliquée pour toutes les pièces.

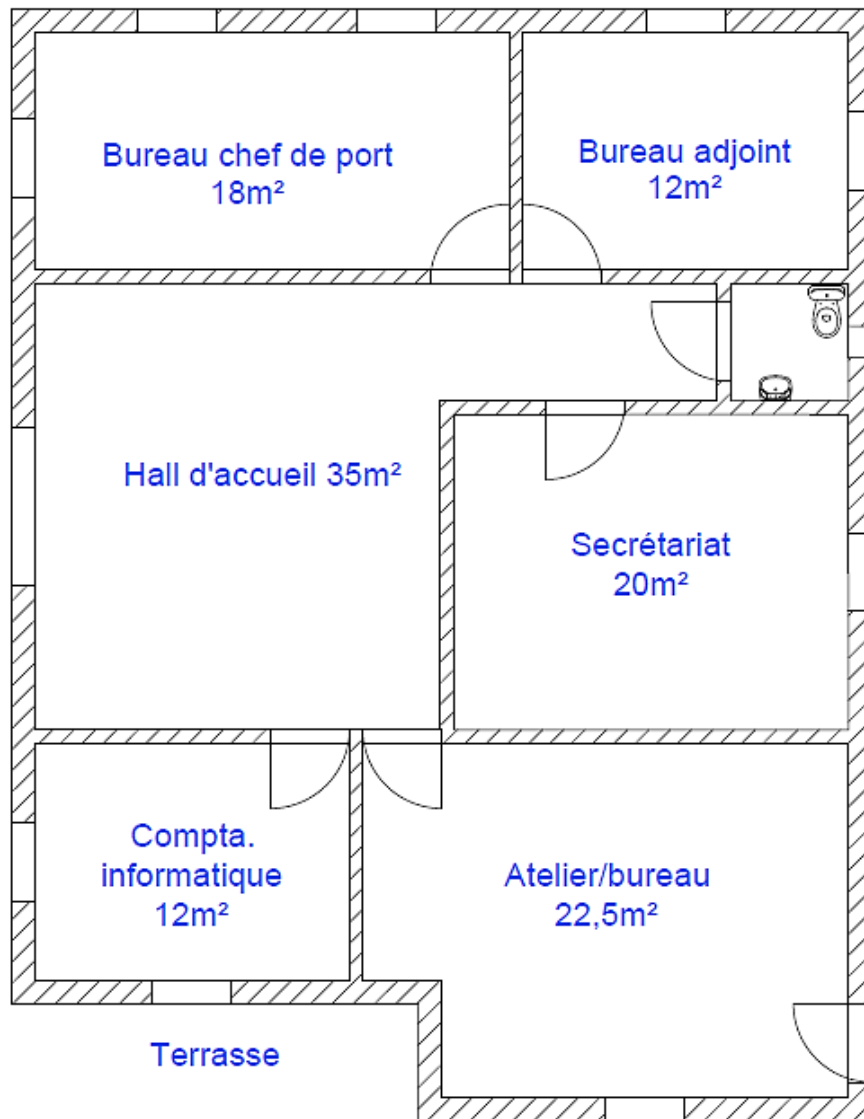


Figure 32 : Propositions d'organisation de la capitainerie

Comme pour l'Office de Tourisme, ce bâtiment disposera d'une ossature bois et d'une toiture végétalisée. Ils auront par conséquent le même style architectural. Cette particularité participera à créer un espace et un visuel homogène sur la place.

En outre, afin de matérialiser le lien étroit qu'il existe entre l'Office de Tourisme et la capitainerie, ce projet propose de relier les deux bâtiments par un couloir/passage extérieur couvert (vitres) et végétalisé (figures 33 et 34). La continuité architecturale des deux bâtiments témoignera de leur continuité de travail. Cet espace pourra servir de lieu de pause extérieur pour les salariés/travailleurs notamment de l'Office de Tourisme ou de la capitainerie ou d'abris pour les promeneurs en cas d'intempéries par exemple. Les murs intérieurs seront quant à eux végétalisés (voir III232) (figure 34). Ils seront en accord avec

les sanitaires dont les façades extérieures sont entièrement végétalisées (voir III232) pour un rendu visuel homogène et des bâtiments liés les uns aux autres que ce soit d'un point de vue spatial ou par les matériaux utilisés ou leur style architectural.

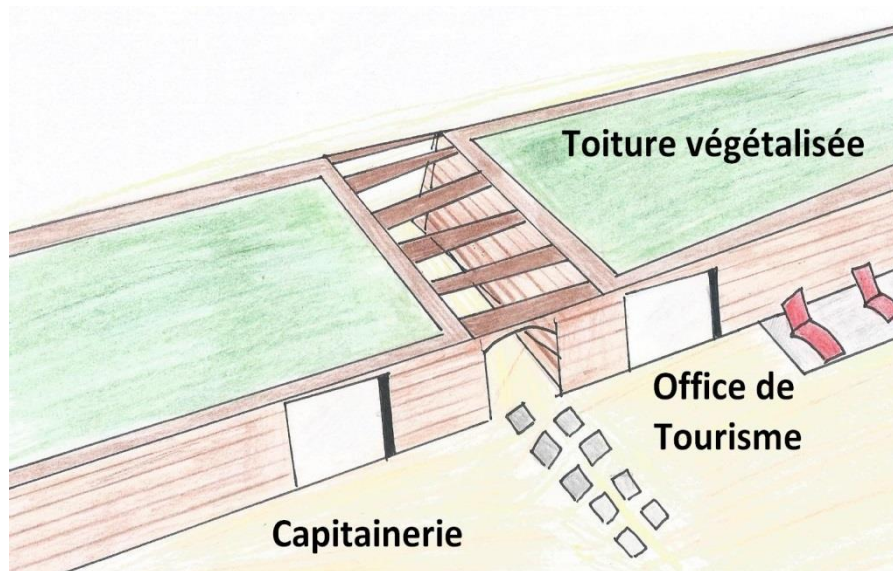


Figure 33: Dessin du passage couvert



Figure 34 : Exemple d'intérieur d'un passage couvert végétalisé

III23 – DES SANITAIRES INTEGRES DANS LE TISSU URBAIN ET VEGETALISES

Contrairement à la situation actuelle, ce projet propose de créer un bâtiment à part uniquement pour les douches et les sanitaires publics et à destination des plaisanciers. Il se situera sur le domaine maritime au nord-est du terre-plein (figure 26). Afin de l'intégrer dans le paysage urbain et de fondre ce bâtiment qui peut être incommodant dans certains cas, les façades extérieures seront entièrement végétalisées. En outre, le bâtiment disposera de panneaux solaires photovoltaïques disposés en verrière.

III231 – ORGANISATION GENERALE DES SANITAIRES

Le bâtiment à une emprise au sol d'environ 115². Le bâtiment est découpé en deux parties principales (figure 35) ; les sanitaires et les douches à destination des plaisanciers et les sanitaires publics. En outre, il dispose également d'une partie extérieure abritée contenant des bacs à vaisselle. Au total, il comprend quatorze douches (dont deux pour personnes handicapées), onze toilettes (dont trois pour personnes handicapées) et deux « espaces bébés ». Comme pour l'Office de Tourisme et la capitainerie, le bâtiment aura une ossature bois.

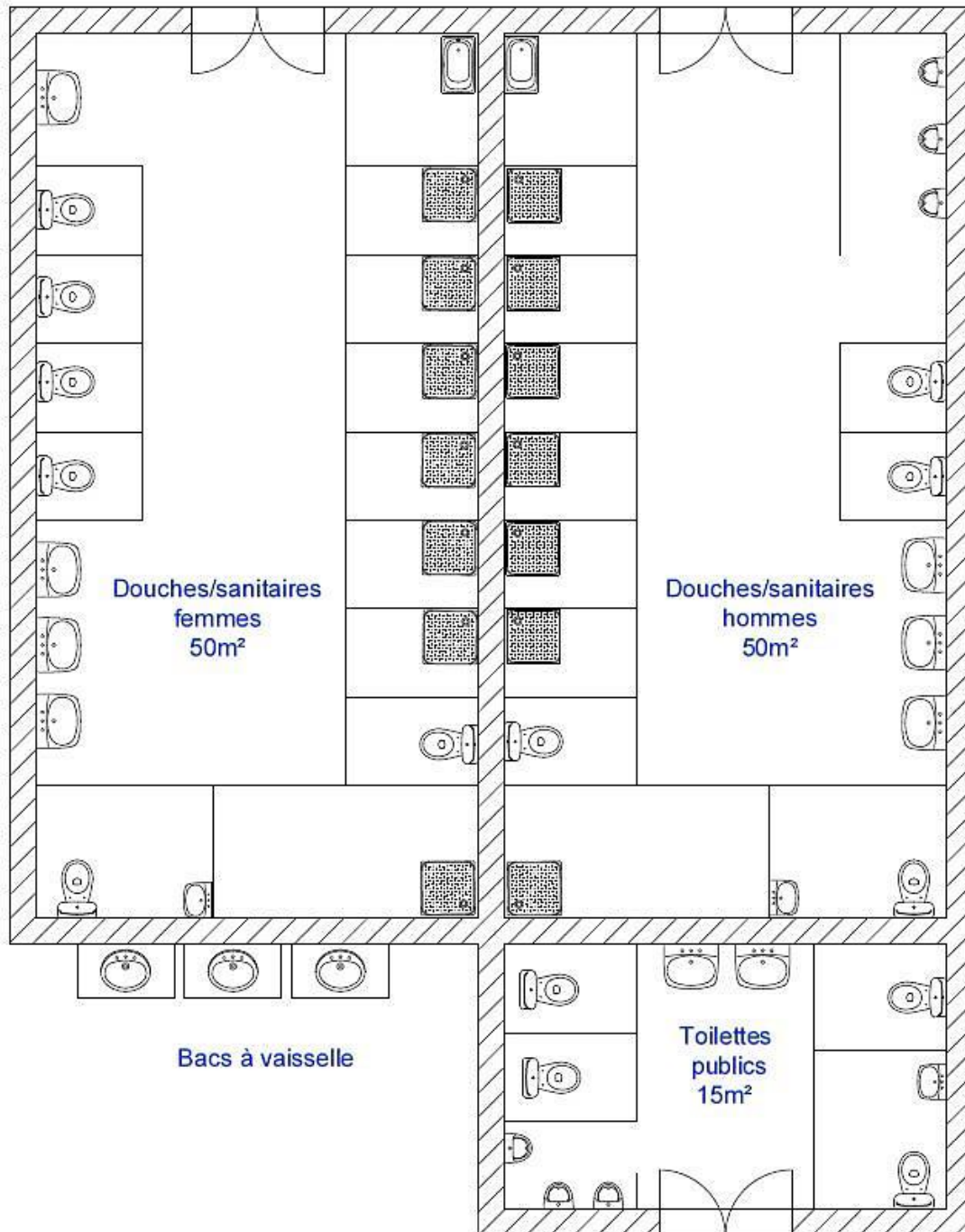


Figure 35 : Proposition d'organisation interne des sanitaires

III232 - DES MURS EXTERIEURS VEGETALISES

Dans ce projet, les murs extérieurs des sanitaires seront totalement végétalisés. Les toitures végétalisées de l'Office de Tourisme et de la capitainerie seront en harmonie avec ce dernier et participeront à créer un ensemble visuel homogène et cohérent.

Les murs végétaux extérieurs ont de nombreuses fonctions. Tout d'abord, ils permettent d'habiller un mur disgracieux, de le rendre isolant au niveau thermique et phonique ou encore de mettre en valeur une façade (mur-vegetal.eu). Dans notre cas, ils permettront d'incorporer les sanitaires au paysage de façon plus harmonieuse mais également d'apporter de la verdure au port (ce dernier étant est très peu végétalisé).

« Un mur végétal c'est un système de culture (autonomisé ou pas) qui permet la végétalisation verticale des façades sensiblement verticales. Considéré comme un système de culture car les plantes croissent dans un contenant en situation hors sol. Ce système peut être équipé d'un arrosage automatique (dans la plupart des cas), d'un éclairage horticole, d'un système de ferti-irrigation ... Il peut être en culture hydroponique ou en culture conventionnelle. » (mumurevegetal.com)

Le principe est le suivant : un contenant est rempli d'un substrat, qui peut être du terreau, de la sphaigne, du feutre, etc... Ce dernier contient les végétaux. Il est fixé par un système spécifique d'accroche au mur (murmurevegetal.com).

Il existe aujourd'hui différentes techniques pour créer des murs végétalisés tels que le principe du mur végétal « Patrick Blanc », les solutions modulaires ou encore les cages métalliques. Dans notre cas, les solutions modulaires sont les plus adaptées (figure 36). Ils possèdent de nombreux avantages ; ils sont durables dans le temps, peuvent se monter et se démonter indéfiniment, protègent les racines de la chaleur et du froid, demandent très peu d'entretien, consomment peu d'eau, etc... (murvegetal.com). Le prix de ces modules, qui est assez élevé par rapport aux autres techniques, reste leur seul inconvénient.



Figure 36 : Principe d'un mur végétal avec des solutions modulaires (mumurevegetal.com)



Figure 37 : Exemple d'un bâtiment végétalisé avec des solutions modulaires (vertiss.net)

Dans l'idéal, l'idée serait de couvrir l'ensemble des murs extérieurs du bâtiment des sanitaires (sauf la partie comprenant les bacs à vaisselle). Cependant, une étude approfondie devra être faite par des professionnels notamment vis-à-vis de l'exposition de l'ensemble du bâtiment et de la proximité de la mer

III233 - DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SEMI-TRANSPARENTS EN VERRIÈRE

Le toit des sanitaires sera formé par des panneaux photovoltaïques semi-transparents installés en verrière (figure 38). De ce fait, ils sont intégrés au bâtiment et respectent les contraintes du PLU. Outre les nombreux avantages environnementaux ou non affectés aux panneaux photovoltaïques (qui sont expliqués au point III244), ils permettent dans notre cas d'apporter de la lumière extérieure au bâtiment. Ce dernier ne dispose que d'une source de lumière extérieure (l'entrée principale) dû à la présence des douches et des toilettes sur les parties latérales du bâtiment. L'énergie produite pourra servir pour le fonctionnement du bâtiment en lui-même ou pour celui des bâtiments voisins comme l'Office de Tourisme ou la capitainerie.



Figure 38 : Panneaux photovoltaïques installés en verrière (archiexpo.fr)

III24 - UNE CRIEE MODERNE ET AUX NORMES

Ce projet propose de créer une halle aux poissons complètement aux normes qui sont imposées pour les bâtiments ayant une activité agroalimentaire (ossature, revêtements spéciaux). Afin que celui-ci s'inscrive dans le projet de port de plaisance exemplaire, des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit de ce dernier afin de fournir l'énergie nécessaire à son fonctionnement et si possible à celui des bâtiments voisins.

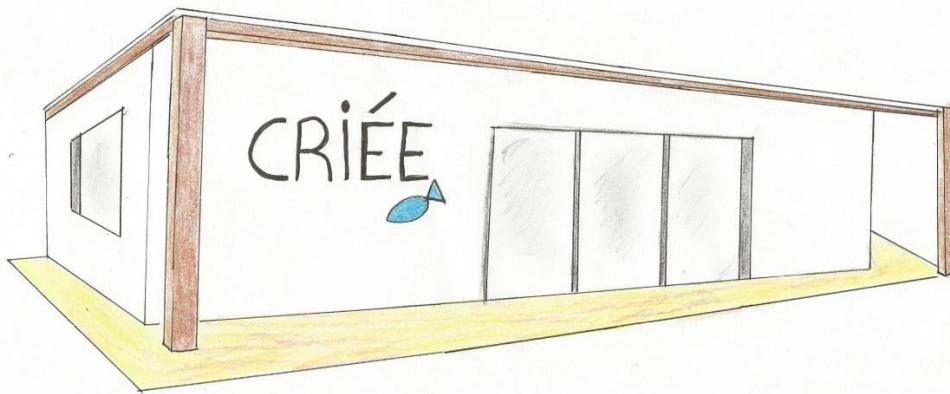


Figure 39 : Dessin de la halle aux poissons

La figure 39 illustre le style architectural extérieur de la criée. Cependant la façade du bâtiment n'a pas pour vocation de rester nue. Elle sera ornée d'œuvres, mettant en valeur la mer et la Bretagne, qui seront réalisés par des artistes trinitains ou morbihannais. Le bâtiment aura pour finalité d'être une réelle exposition extérieure d'œuvres d'art.

III241 - ORGANISATION GENERALE DE LA HALLE AUX POISSONS

Nous avons précédemment soulevé que le problème principal de la halle aux poissons actuelle n'était pas son dimensionnement mais le non respect des normes d'hygiène préconisées pour les bâtiments agroalimentaires. Ce projet propose donc une criée d'une surface totale de 181m² avec une zone de vente d'environ 114m² (figure 40) au Nord de notre zone à aménager. Cet emplacement permet aux camions d'accéder facilement à l'arrière du bâtiment pour livrer les marchandises. La surface des zones de stockage et des chambres froides sont similaires à celles de la criée actuelle. En effet, certaines sont actuellement inutilisées en raison de leur insalubrité. Il en est de même pour le bureau. Cependant, ce dernier aura un sol surélevé afin qu'il soit totalement au sec. Dans cette proposition d'aménagement, le bâtiment ne contient plus les sanitaires publics pour des raisons d'hygiène. Ils sont déplacés avec les sanitaires de la capitainerie (voir III23). Pour finir, le bâtiment dispose de fenêtres uniquement dans le bureau. Les aliments destinés à la consommation (poissons et fruits de mer dans notre cas) doivent être peu exposés à la lumière naturelle car cela accélère leur altération et leur dégradation.

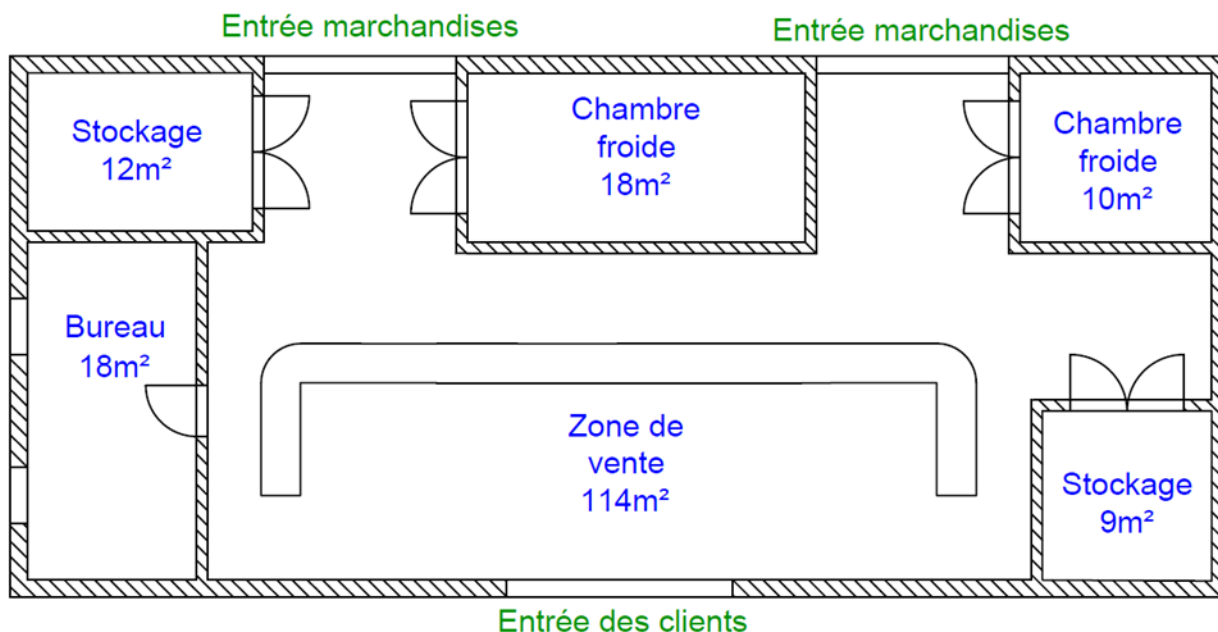


Figure 40 : Proposition d'organisation de la criée

III242 - UNE OSSATURE EN ACIER

Concernant la structure du bâtiment, l'acier semble être une solution intéressante. Rapide à mettre en œuvre et modulable, cette structure est très légère, solide, stable et durable. L'isolation énergétique et acoustique est de très bonne qualité. Les bâtiments disposant de cette structure sont « confortables, économiques et écologiques » (eti-construction.fr). En effet, l'acier est totalement recyclable et il n'est pas nécessaire d'utiliser de produits chimiques pour le traitement des matériaux tels que les fongicides pour l'ossature bois. Il a donc un impact neutre sur l'environnement. Quant aux faces extérieures, elles peuvent être recouvertes dans notre cas avec une finition enduite. Cependant, l'acier est peu résistant aux hautes températures et l'incendie est un des risques principaux. Pour pallier ce problème, une peinture ignifuge peut être appliquée ou recouverte de matériaux non inflammables (plâtre) (eti-construction.fr).

III243 - DES REVETEMENTS AUX NORMES

Dans les bâtiments agroalimentaires, les murs, les sols, les équipements et le mobiliers qui s'y trouvent doivent pouvoir être facilement nettoyés et désinfectés. Ainsi, les revêtements des sols et muraux doivent répondre à certains exigences.

Bon à savoir (D'après INRS, Usines agroalimentaires. Fiche pratique de sécurité, 2011) :

« La nouvelle réglementation sanitaire pour les entreprises agroalimentaires s'applique depuis 2006. Elle est fondée sur les principes de précaution, de transparence et de traçabilité. La facilité des bâtiments à être nettoyés et désinfectés sont des points très importants. Pour cela, différentes normes de conception sont à respecter. Par exemple ; l'eau potable doit être utilisée exclusivement pour le nettoyage et la désinfection, la ventilation doit être adéquate, des écrans de protection contre les insectes doivent être installés, l'installation des équipements doit être réfléchi pour permettre le nettoyage aisée des zones environnantes, ou encore, un local doit être dédié et approprié au stockage des produits de nettoyage.

Les surfaces doivent être facilement nettoyables, c'est pourquoi les matériaux de construction doivent avoir certaines caractéristiques particulières. Ils doivent notamment être résistants au niveau mécanique, chimique et thermique afin d'éviter les fissures, les trous ou autre, non absorbants, et compatible au contact alimentaire.

Concernant les surfaces de passage de piétons, elles doivent tout d'abord être antidérapantes et favoriser l'écoulement des eaux résiduaires. L'INRS recommande également d'homogénéiser les matériaux. Les sols doivent respecter une pente de 1,5 à 2% pour faciliter l'écoulement des eaux de lavage.

Les parois et les plafonds doivent être lisses et imperméables y compris les joints et les dispositifs de fixation et d'assemblage. En outre, les angles doivent être arrondies afin d'empêcher l'incrustation de salissure et de micro-organismes.

Concernant les baies vitrées, dans les locaux où les denrées sont manipulées à nu, les châssis vitrés doivent être fixes. Ils ne doivent pas générer de saillis ou de recoins.

Les luminaires peuvent-être suspendus ou encastrés. Ils doivent avoir un indice de protection IP65 ou IP59 (compte tenu des opérations de lavage). »

Un sol en résine (mortier en polyuréthane ciment par exemple) semble être idéal (figure 41). Les sols en résine sont très facilement nettoyables (sol-industriel.net). Ils ont une surface lisse, sans aspérité et limite donc le développement de bactéries. De plus, ils ont une forte résistance chimique et mécanique. Ils peuvent être installés dans des chambres froides puisqu'ils sont résistants aux chocs thermiques. Pour finir, ils sont antidérapants (resine2000.com). Un revêtement en résine (sous forme de plaque) peut également être utilisé comme revêtement mural et sur les plafonds (figure 42).



Figure 41 : Exemple d'un sol en résine (adr-resine.fr)



Figure 42 : Exemple de revêtement mural dans l'agroalimentaire (arclynn.com)

III244 - UN BATIMENT AUTOSUFFISANT ENERGIQUEMENT

Les panneaux photovoltaïques n'émettent pas de pollution, ni de nuisances sonores et ils ont une durée de vie de 25 ans. C'est une solution durable et écologique pour produire sa propre électricité. Le projet de port exemplaire a pour but de développer et de valoriser les pratiques écoresponsables, le développement durable, le respect de l'environnement et du littoral, etc.... Il est donc évidemment qu'utiliser des énergies renouvelables pour son fonctionnement s'inscrit dans le projet de port de plaisance exemplaire.

Tel que nous l'avons mentionné dans le diagnostic, les panneaux solaires photovoltaïques sont autorisés d'après le PLU à condition qu'ils soient intégrés au bâtiment. A cet effet, ils doivent être installés sur le plan de la toiture, parallèlement et ils doivent assurer une fonction d'étanchéité. Dans l'esprit d'intégrer des panneaux aux bâtiments, il est conseillé de recouvrir entièrement ou un quart de la toiture (guide d'intégration architectural des capteurs solaires) et de respecter la symétrie du bâtiment (axes des ouvertures), entre autres. De plus, une perte de rendement est en général obligatoire pour réaliser une bonne intégration dans le bâtiment.

« L'intégration a pour but de minimiser l'impact visuel de cet élément rajouté postérieurement à la construction sans qu'il y ait d'impact sur l'équilibre du bâti et sur le paysage » (guide d'intégration architectural des capteurs solaires)

Si la toiture est entièrement recouverte de panneaux solaires intégrés cela représente une surface de 190m². Si on fait le choix de recouvrir un quart de la toiture, on obtient une surface de 47,5 m², ce qui représente en moyenne une production de d'environ 7kWc. Les conseils d'un spécialiste seront nécessaires. Il faut savoir que d'après l'ADEME, une installation intégrée revient en moyenne entre 3 et 4€/Wc.

III3 – AMENAGEMENTS AUXILIAIRES

L'Office de Tourisme étant délocalisé sur le port, deux solutions principales sont possibles concernant le devenir du bâtiment, situé plus au nord, au sein duquel il été installé. L'espace libéré peut être réutilisé pour une autre fonction (agrandissement de la bibliothèque, salle de réunion, commerce, salle d'exposition, etc...). Ou bien, étant donné le prix élevé du mètre carré sur la commune de la Trinité-sur-Mer (3800€/m² pour une maison) et la position idéale de ce bâtiment face au port, il peut être vendu à un prix avantageux. Enfin, le mobilier urbain installé sur le terre-plein (et pourquoi pas sur l'ensemble du port) sera en adéquation avec les valeurs défendues par ce projet et innovant (utilisation de

matériaux ayant un impact neutre ou positif sur l'environnement, valorisation des pratiques éco-responsables, etc...). La figure 43 illustre un type de mobilier urbain qui pourra être utilisé. Du mobilier artistique pourra également être implanté.



Figure 43 : Exemple de mobilier urbain (archzine.fr)

NB : le coût total de ce projet s'élèverait approximativement entre deux et trois millions d'euros

CONCLUSION

Suite au diagnostic réalisé précédemment, certains problèmes ont été identifiés sur la commune et notamment concernant les infrastructures clés de ce projet ; l'Office de Tourisme, la capitainerie et la halle aux poissons. D'une part, l'Office de Tourisme est excentré des pôles touristiques de la commune. D'autre part, les bâtiments de la halle aux poissons et de la capitainerie sont trop imposants, vétustes et nuisent au paysage naturel et urbain. De plus, la criée n'est pas aux normes et rencontre des problèmes d'infiltration des eaux. Quant à la capitainerie, les espaces sont mal agencés et les sanitaires/douches à destination des plaisanciers sont en dégradation. Enfin, la Trinité-sur-Mer, qui est une commune touristique et ambassadrice du nautisme ne dispose pas d'espace adéquat pour accueillir les différentes manifestations qu'elle organise ou qu'elle souhaite organiser à plus ou moins long terme. On peut également noter l'absence notable de verdure sur le port.

Afin de pallier ces différents points, ce projet propose les aménagements principaux suivants :

- La destruction totale de la halle aux poissons et de la capitainerie ;
- La construction de quatre nouveaux bâtiments sur le terre-plein (l'Office de Tourisme, la capitainerie, les sanitaires et la halle aux poissons)
- L'association spatiale de l'Office de Tourisme et de la capitainerie matérialisée par un passage (couloir) couvert extérieur et végétalisé ;
- La création d'une esplanade semi-couverte (selon les conditions météorologiques) qui accueillera les différentes manifestations organisées sur la commune de la Trinité-sur-Mer et un marché dédié aux produits locaux ;
- La création d'un espace de détente au sud-est du terre-plein et la mise en place de mobilier urbain face à la baie ;
- Une halle aux poissons aux normes
- Des sanitaires (publics et pour les plaisanciers) végétalisés ;
- La mise en place d'un restaurant conchylicole à long terme (utilisant uniquement des produits locaux et frais) ;
- La mise en place de panneaux solaires photovoltaïques et de toitures végétalisées sur certains bâtiments ;
- La végétalisation du terre-plein central.

Ces différents aménagements sont en corrélation avec le projet de « Port de plaisance exemplaire » et les valeurs qu'il défend et dans lequel s'est engagée la commune de la Trinité-sur-Mer. L'ensemble de ce projet permet d'optimiser l'espace disponible, de moderniser son image, d'augmenter l'attractivité de la commune, sa fréquentation ou encore sa capacité d'accueil tout en valorisant les produits locaux ou encore le développement durable. Il crée une nouvelle centralité fonctionnelle sur le port de la Trinité-sur-Mer. A la fois espace commercial, nautique, touristique, de détente, de promenade ou de rencontre. Il a toutes les caractéristiques pour participer au rayonnement de la commune au niveau régional, national et international.

Cependant, ce projet a certaines limites. Du point de vue technique, certaines infrastructures et notamment les toiles rabattables de la place peuvent être laborieuses à réaliser. De plus, les végétaux doivent pouvoir être résistants et adaptés aux conditions littorales à long terme. Ensuite, le dimensionnement des bâtiments et des différents espaces est hypothétique. Une étude approfondie devra être réalisée pour connaître plus en détails les besoins à long terme de la commune. Enfin, les dimensions politiques et budgétaires ne sont pas abordées dans ce projet, qui reste fictif.

WEBOGRAPHIE

BRAY « Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées » *Adivet, CSFE, SNPPA, UNEP* [en ligne]. 2007. [consulté le 05 avr. 2016]
Disponible sur : file:///C:/Users/Utilisateur/Documents/07_11_rp_ttv.pdf

BREHON Benjamin « Maisons secondaires. Et la commune bretonne la plus chère est... » *Le Télégramme* [en ligne]. 2013 [consulté le 22 fév. 2016] Disponible sur :
<http://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/bretagne/maisons-secondaires-et-la-commune-bretonne-la-plus-chere-est-09-04-2013-2064470.php>

INCONNU « Le Nautisme » [en ligne]. 2015 [consulté le 15 fév. 2016] Disponible sur :
<http://www.ot-trinite-sur-mer.fr/fr/936.aspx>
INCONNU « Les chiffres clés du tourisme en Morbihan » [en ligne]. 2014 [consulté le 21 fév. 2016] Disponible sur :
file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/Les_chiffres_cles_tourisme_Morbihan_2014.pdf

INCONNU « Alignements du petit Méneac » [en ligne]. 2015. [consulté le 25 fév. 2016]
Disponible sur : <http://www.morbihan.com/la-trinite-sur-mer/alignements-du-petit-menec/tabid/2258/offreid/69f504c9-8cc7-4056-94bb-ecacd9db1dff>

INCONNU « Histoire du patrimoine de la commune » [en ligne]. 2015 [consulté le 25 fév. 2016] Disponible sur : http://www.la-trinite-sur-mer.fr/Histoire_du_patrimoine.html

INCONNU « Projet Port Exemple : les aménagements prévus » [en ligne]. 2011 [consulté le 03 mar. 2016] Disponible sur : http://www.la-trinite-sur-mer.fr/actu_presentation_port_exemple.news

INCONNU « Port de la Trinité-sur-Mer » *Compagnie des ports du Morbihan* [en ligne]. 2015 [consulté le 07 mar. 2016] Disponible sur : http://www.la-trinite-sur-mer.fr/pdf_port.pdf

INCONNU « Ports de plaisance exemplaires » *Ministère du Développement Durable* [en ligne]. 2015 [consulté le 13 mar. 2016] Disponible sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Concours-national-pour-des-ports,41993.html>

INCONNU « Trois techniques de végétalisation de toiture » *Adivet* [en ligne]. 2012 [consulté le 05 avr. 2016] Disponible sur : <http://www.adivet.net/Decouvrir-la-vegetalisation/types-de-vegetalisation-differences-avec-la-toiture-jardin.html>

INCONNU « Sur les toits, du support à la plante, un système complet » *Adivet* [en ligne]. 2012 [consulté le 05 avr. 2016] Disponible sur : <http://www.adivet.net/Decouvrir-la-vegetalisation/du-support-a-la-plante.html>

INCONNU « La capitainerie » *UMEP* [en ligne]. 2015 [consulté le 11 avr. 2016] Disponible sur:
<http://www.umep.org/la-capitainerie/>

INCONNU « classement des offices de tourisme » [en ligne] 2013 [consulté le 14 avr. 2016]
Disponible sur : <http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/classement-des-offices-tourisme>

INCONNU « Revêtement hygiénique pour l'industrie agroalimentaire en résine polyuréthane » *Résine 2000* [en ligne] 2015. Consulte le 14 avr. 2016. Disponible sur :
<http://www.resine2000.com/index.php/Polyurethane/revetement-auto-lissant.html>

INCONNU « Sol industrie agroalimentaire » [en ligne] 2015. Consulté le 14avr. 2016.
Disponible sur : <http://www.sol-industriel.net/sol-resine-domaines/industrie-agroalimentaire>

INCONNU « Avantages de la construction bois. » *Comité National pour le Développement du Bois* [en ligne] 2016. [Consulté le 22 avr. 2016] Disponible sur :
http://www.cndb.org/?p=avantages_construction_bois

INCONNU « Construction en structure métallique. Entre avantages et inconvénients. » *ETI Construction* [en ligne] 2013. Consulté le 22 avr. 2016. Disponible sur « <http://www.eti-construction.fr/construction-en-ossature-metallique-entre-avantages-et-inconvenients-9920/>

INCONNU « Loi NOTRe adoptée : Qu'est ce qui change pour les Offices de Tourisme ? » *Offices de Tourisme de France* [en ligne] 2015. Consulté le 23 mai. 2016. Disponible sur :
<http://www.offices-de-tourisme-de-france.org/actualites/loi-notre-adoptee-quest-ce-qui-change-pour-les-offices-de-tourisme>

MARTEEL Christel « Morbihan. La Ligne à Grande Vitesse va transformer les villes » *Ouest France* [en ligne]. 2011 [consulté le 13 mar. 2016] Disponible sur
<http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/morbihan-ligne-grande-vitesse-va-transformer-villes-12-12-2011-27002>

INCONNU « Un mur végétal c'est quoi ? » 2011 [en ligne]. [Consulté le 26 avr. 2016]
Disponible sur : <http://www.murmurevegetal.com/mur-vegetal/un-mur-vegetal-cest-quoi>

YANEZ Christelle « La toiture végétalisée: un concept tendance, efficace et écologique » *Bioaddict* [en ligne]. 2011 [consulté le 05 avri. 2016] Disponible sur :
<http://www.bioaddict.fr/article/la-toiture-vegetalisee-un-concept-tendance-efficace-et-ecologique-a1430p1.html>

BIBLIOGRAPHIE

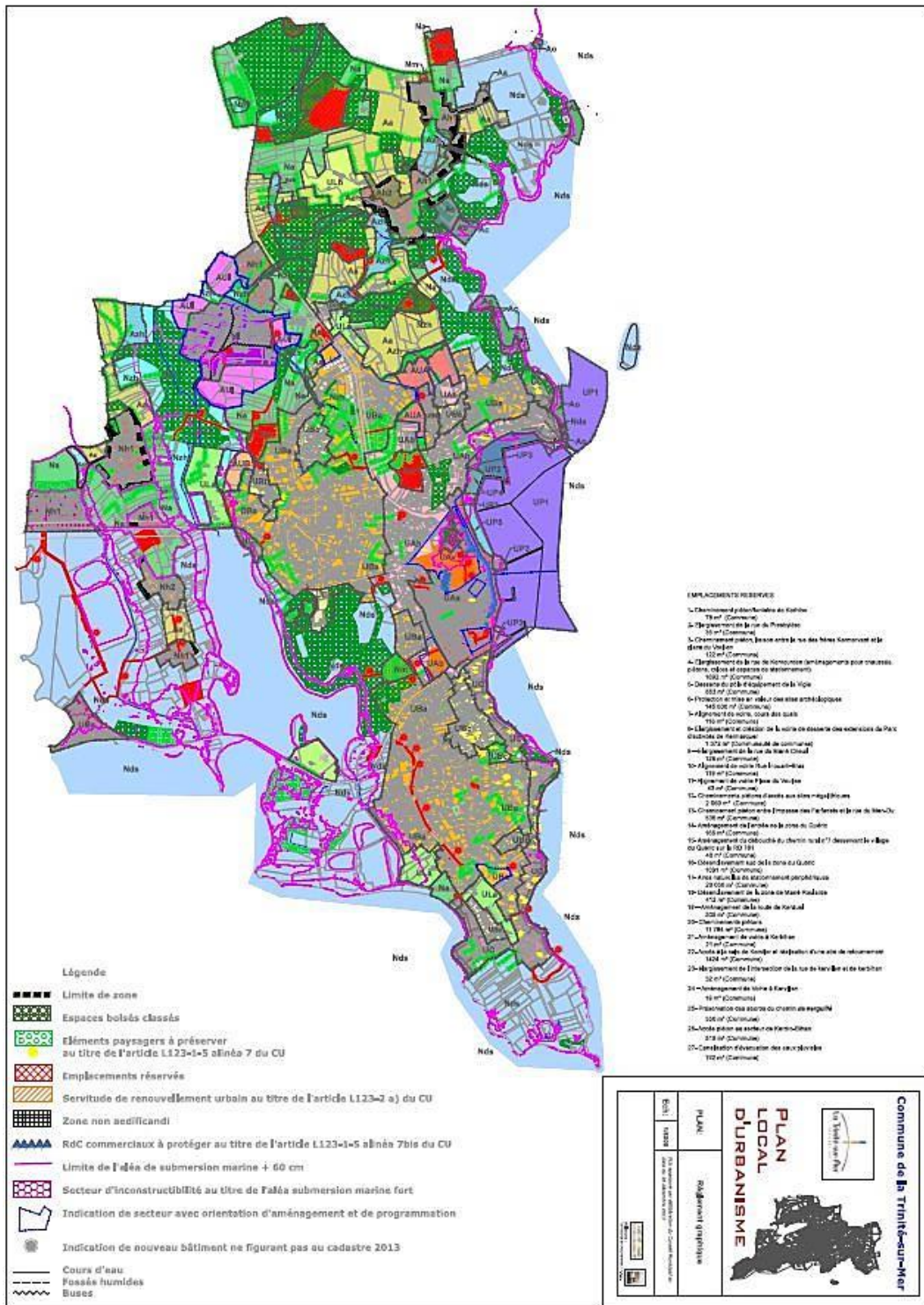
Bétourné N., Valcke S. « Les ports de plaisance en France. Une approche dynamique et multidimensionnelle » *L'Harmattan*, 2015. 166 pages

Brunel Sylie « Pour un pacte social planétaire. Le développement Durable » *Presse Universitaire de France*, 2015. 126 pages.

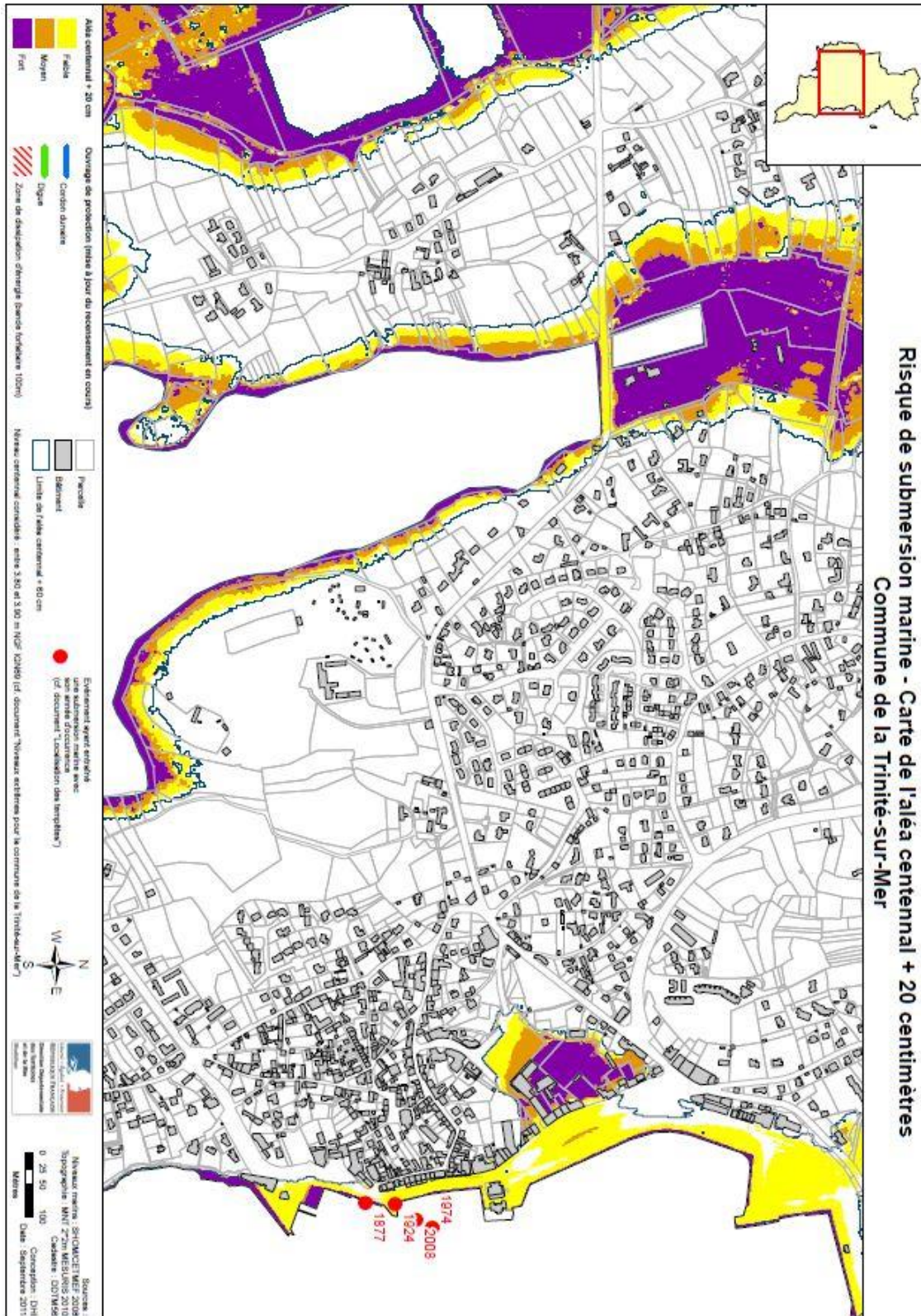
INCONNU « Rapport d'activité 2015 Office de Tourisme de la Trinité-sur-Mer » 2015. 14 pages

Lesueur M., Hénichart L.M., Besse T., Boude J.P., Follaird G., Merrien V. & Ropars C. « Guide. Diversification des activités de pêche et de conchyliculture en Bretagne. » *Cellule Etude et Trasnfert du Pôle halieutique, AGROCAMPUS OUEST*, 2010. 104 pages

ANNEXE 1: REGLEMENT GRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE LA TRINITE-SUR-MER



ANNEXE 2 : CARTE DE SUBMERSION MARINE DE LA COMMUNE DE LA TRINITE-SUR-MER (PLANCHE 3)



ANNEXE 3: FICHE DE LECTURE 1

Les ports de plaisance de plaisance en France. Une approche dynamique et multidimensionnelle (Août 2015, 166pages),

Nathalie Bétourné & Simone Valcke

Préface de Frédéric Cuvillier

Editions L'Harmattan

Cet ouvrage dresse un portrait très complet des ports de plaisances en France dans toutes leurs dimensions. Il permet de comprendre que ces derniers, modèlent et structurent le paysage et qu'ils constituent un enjeu stratégique d'aménagement et de développement territorial. Les ports de plaisance sont décrits ici comme un vecteur d'attractivité, de dynamisme et comme une image d'attractivité pour les communes et les villes qui les bordent. En outre, il démontre en quoi ce sont de véritables carrefours touristiques mais également des points clés de l'économie. Eléments structurants de l'espace littoral et maritime, leur fonctionnement, leur gestion, leurs financements, leurs relations avec les territoires nationaux etc... sont explicités au lecteur de façon intelligible. En outre, cet ouvrage aborde de façon sociologique les différents types de plaisanciers qu'il peut exister dans un port de plaisance et les besoins attachés à ces derniers.

Dans le cadre d'un projet qui concerne l'aménagement d'un port de plaisance, même s'il comprend sa partie terrestre, cet ouvrage permet d'avoir une vue d'ensemble sur ces derniers et de comprendre leur fonctionnement, leur rôle communal, régional, national, ou encore les problèmes qu'ils rencontrent actuellement (ils induisent un développement déséquilibré du territoire, il y a une baisse importante des financements etc...). Pour finir, il permet de saisir les différents enjeux qui y sont liés (développement durable, concurrence territoriale, types de plaisanciers, etc...).



ANNEXE 4 : FICHE DE LECTURE 2

Diversification des activités de pêche et de conchyliculture en Bretagne. (2010, 128 pages)

Cellule Etude et Transfert du Pôle halieutique, AGROCAMPUS OUEST

Lesueur M., Hénichart L.M, Besse T., Boude J.P., Folliard G., Merrien V. & Ropars C.

Actuellement, les activités de pêche et de cultures marines rencontrent des difficultés croissantes. Celles-ci sont engendrées par une diminution de certaines ressources, une surmortalité dans les exploitations, une crise économique, des changements importants de la biodiversité marine ou encore des évolutions rapides de la réglementation et des attentes des consommateurs. Par conséquent, certaines entreprises sont menacées ou en très grandes difficultés.

Cet ouvrage, dresse les différentes solutions qui s'offrent à ces entreprises pour relever les défis et les enjeux auxquels ils sont aujourd'hui confrontés. La diversification des activités des pêcheurs et des conchyliculteurs est suggérée comme une des solutions viable sur le long terme. Celle-ci peut s'effectuer dans de nombreux domaines tels que dans celui du tourisme et de la culture marine (visites de navires et d'exploitation, embarquement de passagers, restauration). En outre, **la valorisation des produits de la mer** (vente sur chantier, vente sur les marchés, livraisons à domicile, mise en place d'une marque, etc...) semble également être une voie de durabilité. D'autres actions diversification sont aussi possibles en rapport avec les mesures halio-environnementales (collecte des déchets en mer, participation au suivi des milieux) ou encore en prestation de services.

Dans le cadre d'un projet portant sur l'aménagement d'une criée, cet ouvrage permet de comprendre l'importance de celle-ci sur le port et de la vente directe. En outre, il démontre que les pêcheurs et les conchyliculteurs locaux, qui rencontrent majoritairement de grandes difficultés, doivent pouvoir compter, pour le maintien de leurs activités, sur les communes auxquelles ils appartiennent.



35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Sous la direction de :

Thomas Éric

Birault Marie

PIND

DAE3

2015-2016

**Création d'une centralité fonctionnelle sur le port de la Trinité-sur-Mer : l'Office de
Tourisme, la capitainerie et la halle aux poissons**

La commune de la Trinité-sur-Mer est une commune ambassadrice du nautisme et très touristique. Elle a répondu en 2009 à l'appel à projet « Port de plaisance exemplaire » lancé par le ministère du développement durable. Ce dernier a pour but de répondre aux besoins futurs mais également de valoriser les pratiques écoresponsables, le développement durable, l'intégration environnementale, tout en augmentant l'attractivité des ports, leur fréquentation et leur capacité d'accueil. Le projet, sur cette commune, ne prend pas en compte l'Office de Tourisme, la capitainerie et la halle aux poissons qui sont des éléments clés du port. Ce projet propose de revoir leur implantation ainsi que leur intégration au sein de celui-ci. Il propose également de créer un ensemble homogène, cohérent, moderne et qui incarne l'image dynamique de la commune, tout en respectant les valeurs défendues par le projet « Port de plaisance exemplaire » de celle-ci.

Mots clés : Environnement, espace, homogénéité, dynamisme, port, nautisme

Bretagne, Morbihan, 56